



Mutuelle Mip l'Entreprise Santé

Rapport sur la Solvabilité et la Situation financière Exercice 2021

Ce rapport contient : 42 pages

Dernier enregistrement : 28/01/2026

Mutuelle Mip l'Entreprise Santé

178 rue Montmartre 75096 PARIS CEDEX 02 - Tél. : 01.55.80.49.00 - Fax. : 01.55.80.49.99 - www.mutuelle-mip.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Immatriculée au répertoire Sirène sous le
numéro Siren n° 775 671 902

SYNTHESE ET VALIDATION

Synthèse

Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, la Mip est soumise à la directive dite « Solvabilité II » pour les assureurs européens, à la suite de l'adoption de la directive 2009 relative à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice, modifiée en 2014 par la directive 2014/51/UE (« Omnibus II ») et transposée en droit français en avril 2015.

L'objectif de ce dispositif est d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les assureurs et de construire un système commun à tous les membres de l'Union européenne. La nouvelle approche s'appuie sur 3 piliers :

- le Pilier 1 regroupe les exigences quantitatives, c'est-à-dire les règles de valorisation des actifs et des passifs, ainsi que les exigences de capital et leur mode de calcul ;
- le Pilier 2 recouvre les exigences qualitatives, c'est-à-dire les règles de gouvernance et de gestion des risques, dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » - ORSA). Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'autorité de contrôle dans le cadre du processus de la supervision prudentielle ;
- le Pilier 3 concerne la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle. Il vise à harmoniser au niveau européen les informations publiées par les organismes d'assurance ainsi que celles remises aux superviseurs.

Validation

Le présent rapport a été élaboré sur la base de :

- Des données de l'arrêté comptable aux normes sociales au 31/12/2021 ;
- Du rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté lors de sa séance du 04/04/2022 ;
- De la cartographie des risques revue à l'automne 2021 et présentée au Conseil lors de sa séance du 02/12/2021 ;
- D'établissement du bilan prudentiel au 31/12/2021, et des évaluations de capitaux requis en environnement Solvabilité 2 (SCR et MCR) ;
- De l'exercice ORSA 2021 (sur la base des comptes 2020).

Les travaux réalisés conduisent à un niveau de capital requis de 55,4 M€, identique à celui de 2020. Le taux de couverture du SCR diminue et s'établit à 560 % fin 2021 (contre 602% en 2020, 609% à fin 2019), en lien avec une forte augmentation du SCR Marché.

Ce rapport permet également de présenter le système de gouvernance en place actuellement au sein de la mutuelle, et les évolutions menées pour intégrer pleinement les dispositions du référentiel Solvabilité 2.

Ce rapport a été validé par :

- La Direction Générale le 30/03/2022 ;
- Le Conseil d'Administration le 04/04/2022.

SOMMAIRE

SYNTHESE ET VALIDATION	2
Synthèse.....	2
Validation	2
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1 Activité.....	5
A.1.1 Description générale.....	5
A.1.2 Les évolutions de notre environnement.....	5
A.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.....	7
A.1.4 Les faits marquants	8
A.1.5 Le développement.....	9
A.1.6 Les services supports et les systèmes d'information	9
A.1.7 Les filiales et participations.....	10
A.2 Résultats de souscription	11
A.2.1 Les résultats techniques.....	11
A.2.2 L'aide sociale	12
A.2.3 Les frais de fonctionnement.....	12
A.3 Résultats des investissements	13
A.3.1 Le rendement du portefeuille	13
A.3.2 La composition du portefeuille	13
A.3.3 Objectifs des investissements	14
A.3.4 Le résultat technique	14
A.3.5 Le résultat net	14
A.4 Résultats des autres activités	14
A.5 Autres informations	14
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.1.1 Le Conseil d'Administration.....	15
B.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes.....	15
B.1.3 Les commissions et comités	15
B.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation	17
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	17
B.2.1 Fonctions Clés	17
B.2.2 Compétences.....	17
B.2.3 Honorabilité.....	18
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	18
B.4 Système de contrôle interne	20
B.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	20
B.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques	22
B.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur.....	22
B.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés	22
B.5 Fonction d'audit interne	23
B.6 Fonction actuarielle.....	23
B.7 Sous-traitance.....	24
B.8 Autres informations	24
C. PROFIL DE RISQUE	25
C.1 Le risque de souscription	26
C.2 Les risques de marché.....	26
C.3 Risque de crédit	26
C.4 Risque de Liquidité.....	27
C.5 Le risque opérationnel.....	27
C.6 Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)	27

C.7 Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 01/12/2021	27
C.7.1 Hypothèses de projection du scenario standard.....	28
C.7.2 Scenario 0 : Standard.....	29
C.7.3 Sensibilités.....	30
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	32
D.1 Actifs.....	32
D.1.1 Frais d'acquisition reportés	32
D.1.2 Actifs incorporels.....	32
D.1.3 Immobilisations corporelles pour usage propre	32
D.1.4 Placements.....	33
D.1.5 Autres actifs	33
D.2 Provisions techniques	34
D.2.1 Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)	34
D.2.2 Méthode de calcul des provisions techniques	35
D.2.3 Changements des hypothèses.....	35
D.2.4 Réassurance	35
D.3 Autres passifs	35
D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques.....	35
D.3.2 Impôts différés	35
D.3.3 Autres passifs	36
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	36
D.5 Autres informations	36
E. GESTION DU CAPITAL.....	37
E.1 Fonds propres	37
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	37
E.2.1 SCR de souscription vie.....	37
E.2.2 SCR de souscription santé	38
E.2.3 SCR de marché	39
E.2.4 SCR de contrepartie	39
E.2.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.....	40
E.2.6 SCR et MCR.....	40
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E.6 Autres informations	40
ANNEXES.....	41

1 ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Activité

1.1.1 Description générale

La Mip est une mutuelle régie par le Code de la Mutualité.

Celle-ci est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR" situé 4 place de Budapest - 75009 Paris. Le contrôleur est la Brigade numéro 1.

La Mip dispose des agréments administratifs relevant du Code la Mutualité suivants :

- branche d'agrément 1 : Accidents,
- branche d'agrément 2 : Maladie,
- branche d'agrément 20 : Vie-décès,
- branche d'agrément 21 : Natalité / Nuptialité.

La Mip commercialise des contrats d'assurance individuels et collectifs (obligatoires ou facultatifs). Les contrats commercialisés par la MIP assurent les garanties suivantes :

- Assurance décès, notamment sous forme de Frais d'obsèques et de contrat vie entière ;
- Frais de soins ;
- Incapacité et invalidité d'employés du secteur privé (ainsi que le maintien de la garantie décès) ;
- Rente éducation et de conjoint en cas de décès.

Le commissaire aux comptes titulaire de la mutuelle est : PRIMAUDIT INTERNATIONAL, 6 Place Boulnois 75017 PARIS, représenté par M. Pascal GUILLOT.

La Mip exerce son activité en France.

1.1.2 Les évolutions de notre environnement

La crise sanitaire et les mesures associées pour y répondre mises en place à partir du 17 mars 2020 dès le premier confinement ont considérablement perturbé le recours aux soins à partir de mars 2020. Le niveau d'activité de soins très atypique en 2020 pèse ainsi fortement sur les évolutions des remboursements de soins entre 2020 et 2021.

Par ailleurs, le très fort niveau de taxes (13,27% pour les contrats responsables, 20,27% pour les autres contrats et la contribution de 0,8% entrée en vigueur début 2019) a continué à caractériser les garanties complémentaires Santé. Ces taux très élevés, plus que les frais liés mécaniquement à la gestion des contrats, continuent à significativement pénaliser les adhérents.

En 2021, sur le champ du régime général, les remboursements augmentent globalement de +9,2% et de 11,5% pour les seuls soins de ville.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par des dépenses liées aux dépistages du Covid et à la campagne vaccinale. Elles pèsent à elles seules 6% des dépenses 2021 (7% en ajoutant les IJ liées au Covid). Si l'on raisonne hors dépenses de crise, les remboursements 2021 sont globalement revenus sur des tendances relativement proches de celles d'avant crise pour l'ensemble des postes, à l'exception toutefois des produits de santé, nettement plus dynamiques qu'avant crise.

En rythme infra-annuel, les évolutions des dépenses ont largement découlé des vagues épidémiques qui se sont succédées en 2021 et des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour y répondre. Ainsi les dépenses liées à la vaccination ont commencé à être importantes à partir du mois de mars, avec l'ouverture progressive de la vaccination à l'ensemble de la population majeure. Elles ont ensuite connu une montée en charge au cours du printemps avant de connaître un rebond au mois de juillet avec la mise en place du pass sanitaire. Après avoir ralenti entre août et novembre, elles enregistrent une nouvelle accélération en fin d'année suite à la mise en œuvre de la campagne de rappel. S'agissant du dépistage, les pics de dépenses ont été enregistrés aux mois de mars/avril (vague épidémique du printemps) puis sur une

période s'étendant de mi-juillet à fin septembre, suite à la mise en place du pass sanitaire, et enfin au mois de décembre où le record du nombre de tests a été atteint (arrivée du variant Omicron). Les versements d'indemnités journalières liées au Covid ont connu leur maximum en avril. Elles ont ensuite décéléré jusqu'au mois de novembre avant de rebondir fortement en décembre du fait de la nouvelle vague épidémique.

D'autre part, l'ensemble des acteurs du marché de la complémentaire santé surveille les impacts du 100% Santé sur les consommations des assurés. S'agissant de la Mip, les garanties proposées étant relativement élevées, la dimension « comportementale » est prépondérante dans l'évolution des consommations médicales. En optique, le panier RAC 0 (Reste à Charge zéro), peu utilisé sur le marché, l'est moins encore par les adhérents de la Mip, et ne représente qu'une faible part de la dépense. Cette tendance s'est confirmée sur 2021.

En revanche l'année 2021 s'est avérée particulièrement élevée en termes de prestations spécifiquement sur les risques dentaires et audiolgie. Concernant le dentaire, le panier RAC 0 et le panier maîtrisé représentent presque 40% des dépenses en prothèses et Inlays/Onlays. La Mip a organisé un suivi régulier des impacts du 100% santé. Pour ce qui est de l'audiologie, la très forte hausse de la fréquence observée est responsable de coûts de prise en charge élevés. Il est à souhaiter que la périodicité de renouvellement fixée à 4 ans permettra de lisser dans le temps les pics de consommation.

Outre les contraintes administratives et l'instabilité des réglementations qui pèsent lourdement sur le fonctionnement des mutuelles, les exigences et les besoins nouveaux (lisibilité des grilles de prestations, résiliation infra-annuelle...) venant s'ajouter aux règles établies, l'aspect comportemental couplé à la dégradation généralisée de l'état de santé des Français, laisse craindre des coûts de prise en charge encore élevés et notamment pour l'année 2022.

1.1.2.1 Un déficit en hausse des comptes de la Sécurité sociale maladie :

Chiffres-clés	2020 réel	2021 estimé	2022 prévu
Résultat Sécurité Sociale (Md€)	-39,7	-33,7	-21,4
Résultat Ass Maladie (Md€) hors FSV	-30,4	-30	-19,7
Dépenses de santé ONDAM (Md€)	219,4	238,8	236,8
Progression ONDAM (%)	9,4	8,2	-1,0
Progression ONDAM hors covid (%)	3,3	6,8	3,8
Progression ONDAM soins de ville (%)	3,8	10,1	-2,3

(Source : Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022)

La Cour des Comptes rendra son avis fin juin prochain sur les comptes 2021.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixé chaque année dans le budget de la Sécurité Sociale était prévu pour 2021 à 2,3% et est estimé à 8,2%. Le niveau de l'ONDAM en 2021 s'élève ainsi à 238,8 milliards d'euros (au lieu de 225,4 milliards d'euros prévus en LFSS 2021).

La loi de financement de la Sécurité sociale 2022 (PLFSS) intègre la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé et notamment la revalorisation des salaires des soignants, le plan « indépendants » présenté le 16 septembre par le Premier Ministre, des mesures concernant la perte d'autonomie, la prévention et l'accès aux soins. Le budget de la sécurité sociale pour 2022, comme celui de 2020 et 2021, est affecté par la crise sanitaire et économique.

1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mip

Depuis le second semestre 2019, Mip a ouvert des négociations avec le Groupe AG2R La Mondiale. Ces discussions et le protocole d'accord ont été approuvés par l'Assemblée Générale 2020.

Parmi les principaux points du nouveau protocole figure l'adhésion à l'association AG.Mut à partir du 1er juillet 2020. Cette structure d'association est très proche de celle d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM). Le protocole a une durée initiale de cinq ans à partir du 1er janvier 2021, puis

est reconduit tacitement chaque année. Il prévoit la création d'un pôle « Energie » de développement avec AG2R. Ce secteur de développement est dédié à Mip.

Mip est représentée au travers d'AG.Mut, tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil d'Administration et au Bureau, et à la sommitale d'AG2R La Mondiale. Mip reste autonome sur les plans financier et stratégique.

Le protocole prévoit une coopération dans le domaine commercial, assurantiel, la gestion métier, et, si souhaité, dans les services support, le réglementaire ou l'action sociale. Le suivi du protocole est effectué par un comité de pilotage.

Sa mise en œuvre effective a débuté le 1er janvier 2021.

Par ailleurs, Mip a maintenu ses relations avec ses partenaires membres du GIE Groupe Nation (avec la prise en gestion de Premavals au 01/01/2018 et le démarrage d'une gestion pour le compte de GSMC en 2019) et avec plusieurs mutuelles, institutions de prévoyance ou réassureur. Il est à noter que l'entrée d'AG2R La Mondiale au sein du GIE Groupe Nation a été réalisée au 1^{er} juillet 2021 via la SA Prima.

1.1.2.3 Les évolutions de l'environnement professionnel

La relation entre la Mip et l'UFIP a fait l'objet d'un accord reconduit pour l'année 2021. Mip maintient sa stratégie de développement raisonné veillant à en limiter les incidences financières, vers d'autres secteurs d'activité.

En 2020, la réforme des remboursements de frais de santé « 100% Santé » a modifié de nombreux processus de gestion et nécessite une pédagogie adaptée vers les adhérents pour préciser les effets de la réforme. Les modifications des modes de rémunération des professionnels de santé et de leur financement (contribution de 0,8% reversée aux médecins généralistes, frais de dispensation en pharmacie, transferts de marge des prothèses vers les soins en dentaire) continuent à impacter lourdement l'environnement professionnel de Mip. La résiliation infra-annuelle ouverte depuis le 1^{er} décembre 2020 alourdit nos procédures de gestion.

1.1.2.4 La place de la Mip dans son environnement

La Mip est en 2021 une mutuelle française reconnue en santé collective.

La Mip est présente dans les salons et manifestations commerciales au contact des entreprises adhérentes et du courtage. Grâce à ses propres ressources commerciales et techniques (Directeur Offres, Marketing et Développement commercial, 4 commerciaux, 1 assistante commerciale, 1 actuaire, 1 chargé de tarification, 2 juristes, 1 chargé de communication/marketing, 3 analystes reporting), la Mip répond de façon réactive aux appels d'offres tout en restant sélective. La Mip reste prudente vis-à-vis des sollicitations correspondant à une situation de dumping commercial de plus en plus courantes. Le Directeur Commercial, met en œuvre la politique commerciale définie par le Conseil d'administration et la Direction générale.

La Mip continue de confier, sauf demande expresse du courtage, sa gestion au GIE Groupe Nation certifié Iso 9001 sur l'ensemble de ses activités. L'activité MPGS, effective sur le plan opérationnel depuis le 01/01/2015, est essentiellement gérée en délégation de gestion.

Le système d'information permet de traiter des contrats complexes (5 niveaux de garanties) afin de répondre aux demandes ponctuelles spécifiques. Il garantit la fiabilité des procédures certifiées utilisées ainsi que des adaptations rapides de la couverture santé d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Réglementation et inflation permanente des normes génèrent cependant une croissance de ces coûts qui dégrade fortement les gains de productivité réalisés grâce à l'évolution des processus de gestion.

Sa qualité de gestion, ses ressources financières, la qualité de ses outils informatiques et sa capacité à répondre à des cahiers des charges très élaborés font de la Mip un organisme mutualiste en capacité d'être, avec le GIE Groupe Nation l'interlocuteur des plus grands groupes qui partagent un intérêt pour le mouvement mutualiste.

1.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a décidé pour 2021 un niveau d'augmentation des cotisations qui, comme les années précédentes, est très nettement inférieur à celui appliqué par la moyenne des organismes complémentaires santé tant en individuel qu'en collectif. La Mutuelle Mip a, dès lors que l'équilibre du contrat le permettait, pratiqué une hausse inférieure à la croissance attendue des dépenses de santé. Cette décision renforce la compétitivité des offres de couverture santé de la Mip tout en permettant - du fait d'une gestion prudente - le maintien d'une situation financière saine :

- Les hausses de cotisations pour 2021 sont, sauf déséquilibre constaté, inférieures à la croissance des frais de santé constatée sur le plan national (+1,2% pour Mip Base et +0,8% pour Mip Plus), malgré le maintien d'une croissance de fond de ces dépenses (supérieures à 3% hors incidence supplémentaire des dépassements pour les soins de ville). Ce choix a été rendu possible par le renforcement régulier de la structure financière de la mutuelle mis en œuvre ces dernières années par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de la Mutuelle Mip.
- Les cotisations des garanties destinées aux Jeunes ont pu être stabilisées.
- Pour les contrats spécifiques les plus importants, des évolutions le plus souvent comprises entre 1% et +5% ont pu être appliquées. Les taux de hausse pratiqués tiennent compte de l'équilibre économique constaté pour chaque contrat afin d'assurer la pérennité de la couverture proposée aux adhérents. Dans ces cas, les taux de hausse peuvent être plus élevés alors que dans d'autres cas, les taux négociés peuvent entraîner une dégradation de la rentabilité des contrats. Conformément aux engagements pris en Assemblée Générale, les contrats déficitaires, ou dont l'amélioration des résultats n'est pas envisageable sur un horizon de 3 ans, ne sont pas reconduits.

1.1.4 Les faits marquants

1.1.4.1 Les accords de partenariat

Voir 1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mip.

1.1.4.2 Le suivi de la stratégie Mip

Les activités de la Mip en 2021 ont été menées en tenant compte des axes retenus dans le cadre de la politique commerciale définie par le Conseil d'administration et la Direction générale.

- Assurer la pérennité de la Mip au service de ses adhérents et dans le respect de ses valeurs
- Mettre en œuvre une croissance maîtrisée
- Etudier le rapprochement avec d'autres partenaires en conservant pour la mutuelle une autonomie certaine et une indépendance financière, en participant à un développement structuré et apportant bénéfices aux deux partenaires.
- Piloter la gestion de la Mip pour viser un résultat équilibré
- Conserver un niveau de marge de Solvabilité suffisant pour garantir l'indépendance de la Mip.

Dans le respect de ces objectifs, la mutuelle a privilégié en 2021 le meilleur contrôle de ses activités.

1.1.4.3 Les évolutions de l'organisation

La certification ISO 9001 a été reconduite pour la quinzième fois en juillet 2021, troisième année d'un cinquième cycle triennal. La certification ISO 9001 couvre l'ensemble des services rendus à la Mip (services de gestion et fonctionnels) par le GIE Groupe Nation.

1.1.4.4 Evénements post-clôture

Suite au début de la guerre en Ukraine avec la Russie, le 24 février 2022 et à la demande de l'ACPR, une cellule de surveillance a été mise en place pour mesurer, suivre et piloter les impacts relatifs à l'exposition de la mutuelle sur les marchés financiers et les assurés.

Notre activité n'est pas impactée par ces évènements et notre portefeuille n'est pas exposé directement à ces pays.

1.1.5 Le développement

La relance du développement initiée en 2021 a permis à la Mip d'augmenter significativement le nombre de personnes protégées avec une hausse de 4 520 nouvelles personnes, soit +3.55%, pour un total de 131 780 au 31 décembre 2021. Cette hausse marque clairement le virage stratégique de la Mip pris en 2021.

Le développement de la Mip s'inscrit toujours avec la même volonté de veiller aux équilibres financiers face aux investissements que peut nécessiter celui-ci.

Ainsi, un Comité de souscription réunissant Direction Générale, Direction Technique et Direction Commerciale a été mis en place afin d'étudier avec la plus grande attention chaque opportunité commerciale, et d'inscrire chaque dossier dans le cadre de notre stratégie.

La pérennité de notre mutuelle et sa santé financière restent les objectifs phare de sa stratégie de développement.

1.1.6 Les services supports et les systèmes d'information

Les points majeurs de l'activité 2021 sont :

- L'organisation et la gestion à distance des instances (assemblée générale, conseil d'administration, bureau, commissions, réunions régionales...),
- La généralisation de la possibilité du télétravail dans le cadre d'un accord d'entreprise signé en octobre 2021,
- Un second exercice plein d'utilisation de l'interpréteur comptable sur l'année 2021, et la préparation du passage en mode Saas opérée fin 2021,
- Le début des travaux pour la mise en place d'un site internet à destination des entreprises clientes de Mip,
- La montée en charge de la mise à disposition d'un service de téléconsultation et la préparation d'un service de 2nd avis pour un déploiement à compter de janvier 2022,
- L'accompagnement du changement de dénomination sociale de Mip, devenue Mutuelle Mip l'Entreprise Santé (communication, site, application mobile...),
- L'amélioration de fonctionnalités de l'outil Mip Courtage, dédié à une offre PME/TNS
- L'accompagnement de la stratégie de Mip au travers de la mise en œuvre de la nouvelle gamme Energeo2, de la migration d'un portefeuille d'un autre porteur de risque,
- La prise en compte du dernier volet lié à la règlementation du 100% Santé avec des évolutions en optique et dentaire, et la mise en place de l'audiologie, ainsi que les travaux liés au Forfait Patient Urgence (FPU), des consultations en psychologie,
- La formation de l'ensemble du personnel, de toutes les activités et la diffusion de supports correspondants sur les évolutions réglementaires (obligations liées à la conformité 2021 pour le FPU, les consultations psychologiques, la résiliation infra-annuelle), LCB-FT (Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme), lutte contre la Fraude, RGPD (règlement général sur la protection des données), DDA (directive sur la distribution d'assurance),
- La prise en compte des évolutions récurrentes de normes de flux d'échanges informatisés pour les dispositifs Pasrau (prélèvement à la source pour les revenus autres), DSN, Agira (l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance), Ficovie (fichier des contrats d'assurance vie), et l'amélioration d'automatisations et de contrôles,
- La poursuite des évolutions de l'infrastructure et des logiciels pour maintenir les niveaux de service et de sécurité, avec notamment un audit externe,
- La veille technologique sur les évolutions du marché susceptibles de pouvoir améliorer nos systèmes d'information,
- Mip améliore la digitalisation de ses processus et continue à participer au développement du progiciel Graphtalk AIA, dont le GIE Groupe Nation a la propriété des sources, et à maintenir toute notre attention sur la relation avec notre prestataire de services DXC Technology.

1.1.7 Les filiales et participations

1.1.7.1 Les créations 2021

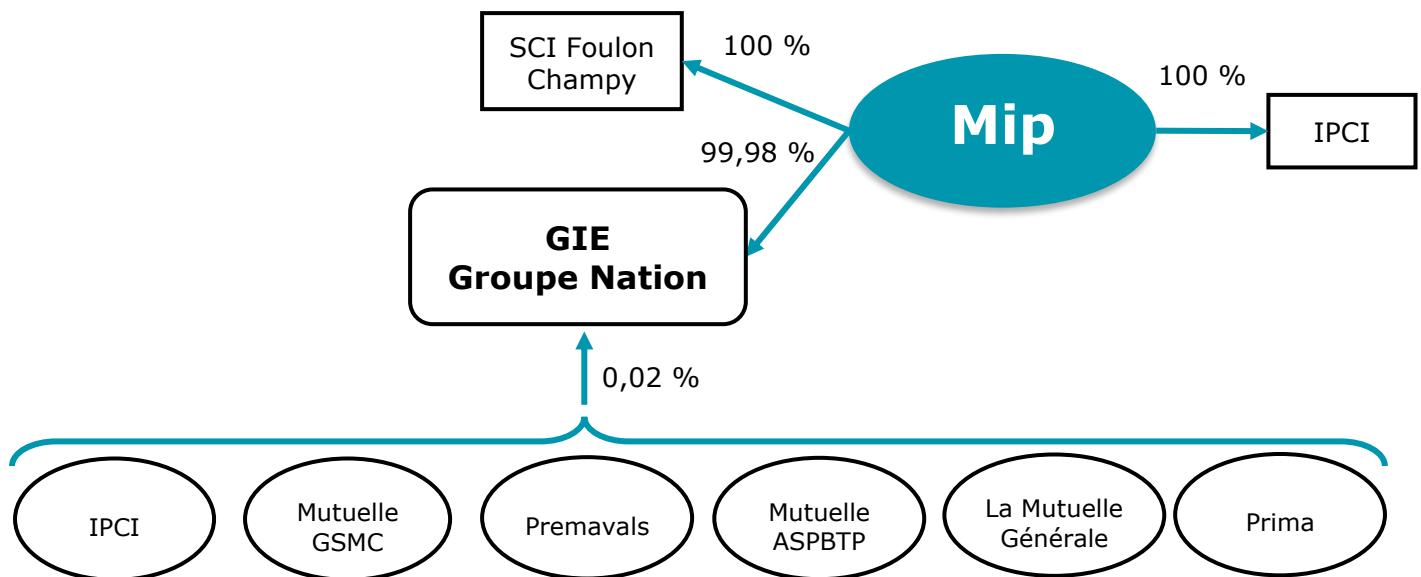
Aucune création n'a été réalisée en 2021.

1.1.7.2 Les évolutions 2021

Il n'y a pas d'évolution sur le périmètre de la Mutuelle Mip. Sa composition au 31/12/2021 est la suivante :

- GIE Groupe Nation : la Mip détient à fin 2021, 26 535 parts, soit 99,98 % du capital du GIE Groupe Nation suite à la cession d'une part à la SA Prima.
- IPCI : suite à la transformation d'IPCI en SASU, la Mip en détient 100 % des actions. L'activité de ce cabinet de courtage interne est réduite au minimum.
- SCI Foulon Champy : fin 2019, la SCI a cédé le bien immobilier qu'elle détenait ; le processus de dissolution de la SCI est en cours.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2021



1.2 Résultats de souscription

1.2.1 Les résultats techniques

1.2.1.1 Garanties non vie : Complémentaire Santé et Prévoyance

Cotisations : la Mip a enregistré, en 2021, 84,67 M€ de cotisations nettes de réassurance et de taxes, contre 86,09 M€ en 2020, en diminution de 1,42 M€, soit -1,64 %.

Les cotisations nettes se ventilent entre 19,31 M€ pour les garanties individuelles (Jeunes, Santé, Atoo, Acti's, Anéo, Extra, ex-MPGS) et 65,36 M€ pour les garanties collectives (MIP Base, MIP Plus, MIP Entreprises, contrats spécifiques, Profil, ...ex-MPGS). Les garanties MIP Plus et MIP Plus/2 sont par convention considérées comme collectives puisque souscrites par extension des garanties MIP Base.

La revalorisation des cotisations unitaires est conforme à la proposition du Conseil d'Administration visant à garantir la capacité de la Mip à présenter un ratio de couverture de la marge de solvabilité supérieur ou égal à 400 %, approuvée par l'AG d'Orléans, ce qui a permis de répondre aussi aux exigences de Solvabilité 2.

Prestations : les prestations non vie nettes de réassurance ont atteint 66,22 M€ en 2021 contre 59,56 M€ en 2020, soit une hausse de 11,18 %. L'évolution des prestations unitaires n'est pas homogène selon les différentes garanties proposées.

Intermédiation : en 2021, la Mip a eu recours, comme les années précédentes, à l'intermédiation. Le montant des cotisations nettes encaissées dans ce cadre est de 9,63 M€, les prestations sont estimées à 8,40 M€ (y compris contribution Covid). Le recours à l'intermédiation n'est effectué par la Mip qu'à la demande expresse de ses entreprises adhérentes du fait de l'augmentation des taux globaux de chargement qu'implique l'intermédiation.

Le montant des commissions d'apport versées a été 0,84 M€ sur l'exercice 2021. Un rapport sur le recours à l'intermédiation est présenté à l'Assemblée Générale de la mutuelle. Conformément à la réglementation et malgré l'opposition de certains courtiers, les entreprises adhérentes sont informées des conditions de l'intermédiation.

Délégation de gestion : Mip a eu recours en 2021 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers, tels que : AGEO, CIPRES, CPMS, JP COLONNA, HEMOS, HENNER et S2H en santé ; FILIASSUR et COVERLYS en IJ HOSPI. Lorsque les cotisations de certains contrats ne pouvaient être relevées suffisamment pour permettre de maintenir ces contrats, ceux-ci ont été résiliés au 31/12/2021. La délégation de gestion représente 13,13 M€ de cotisations HT, des prestations versées de 9,57 M€ et des commissions de 5,48 M€.

Pour son activité MPG, Mip a eu recours en 2021 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers : CEGEMA, ECA, MUTUA, GENERATION, COLLECTEAM et SOLOGNE FINANCES. Cette activité concerne 8,71 M€ de cotisations HT, des prestations versées de 4,24 M€ et des commissions de 1,30 M€.

1.2.1.2 Garanties vie

Ces garanties concernent les prestations de prévoyance (participation aux frais d'obsèques...) incluses dans certains de nos contrats complémentaires santé (MIP Plus, Plus/2...) ou proposées indépendamment (MIP Obsèques...) ainsi que les contrats prévoyance de la Mip. L'activité ex-MPGS est plus importante sur des produits de type Obsèques, qui, lorsqu'ils sont à paiement échelonné, sont appelés « Vie Entière ».

Cotisations (nettes de réassurance) : 4,78 M€ en 2021 contre 5,25 M€ en 2020 soit -8,9 %.

Prestations (nettes de réassurance et de frais) : 1,87 M€ en 2021 contre 2,27 M€ en 2020 soit -17,7 %.

Intermédiation : à l'instar de son activité, la Mip a recours à l'intermédiation principalement pour les garanties Frais d'obsèques ou décès, en inclusion des couvertures proposées en santé et prévoyance.

Délégation de gestion : la Mip, essentiellement pour la marque MPGS, a recours à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers (4,34 M€ de cotisations, 1,07 M€ de prestations et 0,57 M€ de commissions).

1.2.2 L'aide sociale

Pour 2021, les prestations d'action sociale se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Nombre de dossiers	Montant (€)
Attributions exceptionnelles	18	17 100
Exonération de cotisations	581	280 572
Rentes handicapés	100	67 589
Bourses de vacances	13	15 879
Subventions	3	2 000
Autres (cotisations CCAH)		3 270
Total	715	386 410

Concernant les réservations subventionnées en établissements, la Mip conserve un droit de réservation prioritaire sur 50 places (personnes âgées et handicapées).

Le budget maximum voté par l'Assemblée Générale pour 2021 était de 600 000 €.

1.2.3 Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement directs ou facturés à la Mip sont de 25,45 M€ dont 11,05 M€ de frais de courtage (contre un total de 7,22 M€ en 2020). Ils se répartissent par nature de la façon suivante :

Libellé	Montant (k€)
Rémunérations et charges sociales	7 054
Frais de personnel extérieur	1 503
Frais de locaux	1 481
Frais d'affranchissement et téléphonie	435
Amortissements	486
Tiers payant et Cetelic	174
Frais de Communication	281
Impôts et taxes (avec CVAE et C3S)	835
Entretien et maintenance informatique	499
Honoraires et autres services extérieurs	840
Déplacements et réceptions	134
Divers	676
Cotisations aux organismes mutualistes	343

Par ailleurs, la Mutuelle Mip a réglé en 2021, 13,20 M€ au titre de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) désormais intégralement versée aux URSSAF et qui intègre l'ancienne TSCA. La Mip verse par ailleurs 0,22 M€ de TCA (taxe sur les conventions d'assurance) pour des garanties autres que Santé.

1.3 Résultats des investissements

1.3.1 Le rendement du portefeuille

La performance des placements hors mandats logés dans 2 Fonds Communs de Placement (MIP Gestion et Invest n°79) a été positive avec 2,23% sur l'exercice 2021, dans un contexte où les fonds obligataires ont pesé défavorablement. Elle s'inscrit après une baisse de près de 11% en 2018 et le rattrapage de 5,19% en 2019 et 3,28% en 2020. La part très majoritaire des obligations dans le portefeuille de la mutuelle – si elle joue son rôle d'amortisseur en période difficile, correspondant au cadre d'un niveau de risque limité souhaité par la Mip – limite fortement les niveaux de performance possibles en période haussière comme sur l'exercice 2021.

Suivant la politique de placement décidée en 2008 pour les provisions Vie et Non Vie, la valorisation des actifs sous mandat (hors FCP) et des livrets, est supérieure au montant de ces provisions. La valorisation y compris surcote /décote passe de 136,04 M€ à fin 2020 à 134,26 M€ à fin 2021. Le portefeuille sous mandat a dégagé sur l'exercice 2021 un rendement comptable de + 1,97%. Au 31 décembre 2021, le portefeuille de la mutuelle sous mandat est en situation de nette plus-value latente.

1.3.2 La composition du portefeuille

Les placements de la Mutuelle Mip sont en quasi-totalité en valeurs mobilières (monétaire, obligataire et actions).

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valorisation hors mandat (K€)			
Valeur d'achat	223 840	224 897	225 147
dont Comptes sur livret	14 857	6 914	5 929
Valeur boursière	225 933	233 951	238 012
dont Comptes sur livret	14 857	6 914	5 929
Plus-values latentes hors Mandat	2 093	9 054	12 865
Valorisation Mandat taux (K€)			
Valeur d'achat	110 851	117 833	120 813
Coupons	1 525	1 544	1 499
Plus-values latentes Mandat	9 991	11 391	7 521
Répartition du mandat (%)			
Monétaire, Obligataire	100%	100%	100%
Performance du Mandat	2,42%	2,11%	1,97%
Performance FCP	5,19%	3,29%	2,23%
Performance Livrets	0,34%	0,11%	0,10%
Répartition du portefeuille géré (%)			
Actions	8,35%	11,15%	12,89%
Monétaire, Obligataire	91,65%	88,85%	87,11%

Les actifs autres que le portefeuille titres, filiales et participations (GIE Groupe Nation, IPCI, SCI Foulon Champy) représentent moins de 1 % des actifs de la Mip.

1.3.3 Objectifs des investissements

Le Conseil d'Administration a validé les propositions du Comité des Placements sur les choix de portefeuille. La performance du portefeuille a été nettement positive en 2021, malgré la part limitée d'actions détenue dans un contexte de volatilité boursière majorée, ceci en réponse à l'appétence au risque limitée retenue par le conseil d'Administration.

Les placements Mip privilégient des valeurs mobilières présentant une liquidité élevée afin de permettre en cas de besoin la vitesse de réactivité souhaitée (monétaire, obligataire et actions).

Mip définit ses hypothèses de produits financiers dans un environnement de taux bas que le Conseil d'Administration estime pouvoir se prolonger. L'exposition de Mip au risque de change est ponctuelle et très limitée.

La constitution de provisions à long terme conduit la mutuelle à continuer à adapter sa politique de placements, en renforçant le portefeuille d'actifs constitué en fonction de la durée de ses engagements. Après avoir conduit en 2017 à un appel d'offres, avec l'entrée d'un nouveau prestataire, Mip, dans un environnement de taux bas, a légèrement augmenté, l'exposition actions, une tendance d'amélioration ponctuelle de l'environnement économique ayant été envisageable.

Les gestionnaires communiquent chaque semaine à la direction de la Mutuelle les éléments de valorisation et de performance des placements. Ils lui communiquent également chaque mois un compte-rendu des mouvements effectués pendant le mois.

1.3.4 Le résultat technique

Le résultat technique des opérations non vie (Santé) est positif en 2021 de 3,61 M€ contre un excédent de 9,50 M€ pour l'exercice 2020. Le résultat technique prend en compte une dotation de la provision pour vieillissement de la population (PVP antérieurement libellée PRC) de 0,48 M€. Cette provision permet la couverture du montant de PVP pour l'ensemble des garanties mutualisées de la Mip sur la base de l'application des tables TGH05 et TGF05. Le montant cumulé des PVP constituées à fin 2021 est de 73,36 M€.

Le résultat technique des opérations vie est positif de 1,49 M€ contre un résultat négatif de 0,26 M€ en 2020.

1.3.5 Le résultat net

La Mip, en tant que Mutuelle, est depuis le 1^{er} janvier 2014 soumise intégralement au régime fiscal de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés (IS).

Le résultat net, après produits des placements et impôt est excédentaire de 3,38 M€. Compte tenu des retraitements fiscaux pratiqués, le montant d'IS s'établit à 2,58 M€.

En 2020, le résultat net, après produits des placements et impôt était excédentaire de 2,15 M€. Le montant d'IS était de 5,13 M€.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 3 383 530,13 Euros au poste « Autres réserves » le portant ainsi à 217 595 485,98 Euros.

1.4 Résultats des autres activités

Mip a fait le choix de ne pas pratiquer d'autres activités.

1.5 Autres informations

Pas d'autres informations.

2 SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Le Conseil d'Administration

2.1.1.1 Sa composition

Le Conseil d'Administration de la Mip est composé de 26 administrateurs au maximum. La liste des administrateurs en fonction est fournie en annexe.

2.1.1.2 Les mandats exercés par les administrateurs

L'annexe présente la liste des mandats mutualistes exercés par chacun des administrateurs au cours de l'exercice 2021. Montant global des sommes versées aux administrateurs : 14 574,58 €.

2.1.1.3 Formation

Deux administrateurs ont participé à des sessions de formation intitulées :

- Atelier informatique
- Actualité sur la protection sociale et le système de santé français.

2.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes

La Mip a maintenu tout au long de l'exercice 2021, comme les années précédentes, un cycle de réunions de travail. Les groupes de travail réunissent en tant que de besoin le Trésorier général, la direction de la mutuelle représentée par son Directeur général, les services comptables et le Commissaire aux comptes et ses équipes.

- Préparation de la clôture des comptes
- Suivi des placements
- Contrôle interne

En 2021, les commissaires aux comptes ont mandaté un audit externe informatique centré sur la sécurité et la qualité de la donnée.

Les procédures de contrôle interne ont fait, en 2021, l'objet d'un audit externe dans le cadre de la certification ISO ; le cycle triennal s'est terminé à l'exercice 2021. Un nouveau cycle sera programmé en 2022.

L'information sur les procédures est partagée avec l'ensemble des salariés de la Mip et du GIE Groupe Nation, toutes les règles de contrôle étant accessibles immédiatement au moyen d'un Intranet Qualité et Contrôles.

2.1.3 Les commissions et comités

2.1.3.1 La Commission « Sociale »

La commission Sociale s'est réunie cinq fois pour examiner les demandes de recours au fonds social ainsi que des demandes de subventions. Elle a reconduit les conditions d'attribution des exonérations de cotisations pour les adhérents non-imposables.

2.1.3.2 La Commission « des Contrats et des Engagements »

La Commission s'est réunie une première fois le 29/06/2021 pour examiner les contrats spécifiques. Un point a été porté sur les perspectives 2021 dans le cadre du partenariat avec AG2R, ainsi que le lancement de la nouvelle gamme Energeo2.

La Commission qui s'est réunie également le 15/12/2021, a fait le point sur les souscriptions qui ont été réalisées sur l'année 2021 par rapport au nombre de prospects. Elle a étudié les résultats des contrats grands comptes assurés par la mutuelle, et a examiné les conditions permettant le maintien de l'équilibre financier de ces contrats dans un marché concurrentiel très difficile. Une attention a été portée sur les prochaines étapes pour 2022.

2.1.3.3 *Le Comité « des Placements »*

Le Comité s'est réuni le 17/02/2021 pour faire suite à la revue des placements effectuée le 15/02/2021 avec les partenaires financiers afin de présenter l'évolution des placements au cours de l'année 2020. La séance a été consacrée à l'environnement économique et financier, aux performances des fonds à fin décembre 2020 d'Amundi et de LFDE ainsi que du rendement comptable du mandat BNP estimé à fin 2020. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution des placements en 2021, il a été décidé de conserver les plus-values latentes des FCP.

Le Comité du 06/05/2021 s'est tenu suivant le même ordre du jour. Il a été noté un retour de l'inflation à court terme et une remontée sensible des taux longs en Europe. Les deux FCP (LFDE et Amundi) surperforment leur indice de référence. Les placements en immobilier et fonds de dettes privés semblent prématurés.

Lors du comité du 22 novembre 2021, ont été notés la forte dynamique de la croissance mondiale et la révision à la hausse des perspectives d'inflation. Les deux FCP surperforment largement leur indice de référence. Des allers et retours sont ainsi à prévoir en fin d'année afin d'externaliser une partie des plus-values.

2.1.3.4 *Le Comité « des Risques et des Audits »*

Le Comité s'est réuni le 24 mars 2021 en présence du Commissaire aux Comptes. Il a maintenu les critères d'appétence au risque ; il n'y a pas de changement par rapport à l'an passé si ce n'est une évolution dans la stratégie de placements par nos intermédiaires financiers.

L'essentiel de la séance a été consacré à l'examen du rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes au Comité des Risques et des Audits. Le Commissaire aux Comptes commente certains points particuliers tels, la provision pour prise en charge de la part patronale des cotisations santé des retraités et futurs retraités passée par Mip et la revue des délégataires de gestion.

Ce rapport a été remis aux participants ainsi que le tableau des comptes 2020 fourni par la Comptabilité. Le Comité a étudié le programme de travail du commissaire aux comptes.

La séance du 2 décembre 2021 a été consacrée au rapport de chacun des responsables des fonctions clés (actuarielle, audit interne, risques et conformité) qui ont fait le point sur leur travaux 2021 et le planning 2022 en informant le Comité des points mis en avant relatifs aux risques principaux que sont les opérations faites avec les délégataires de gestion qui ont démontré une certaine faiblesse dans la qualité des remontées vers la Mip ; les participants ont mis l'accent sur les risques et la nécessité de contrôler l'activité délégataire, surtout du fait que le développement commercial utilise ce canal de distribution compte tenu de la structure du marché disponible.

Le risque Cyber a également été abordé avec la validation par le comité d'une proposition de mise en œuvre d'un outil dédié (EDR).

Dans le cadre du processus ORSA, les risques opérationnels ont été revus. La pandémie n'a pas accru le risque de solvabilité de Mip, du fait du confinement le risque de sinistralité tant en fréquence qu'en sévérité n'a pas augmenté, de même le risque de défaillance de clients a été très modéré.

Concernant la fraude, Mip a adhéré à ALFA (Agence de Lutte contre la Fraude à l'Assurance) permettant une meilleure performance, les typologies de fraude et critères de détection étant connus tant en santé qu'en prévoyance. Les personnels sont formés annuellement aux risques de fraude.

De nombreux travaux sur la conformité ont été entrepris ou poursuivis en 2021 : conventions de distribution et de délégation, déshérence, lisibilité des garanties, réglementaire récurrent, la résiliation infra-annuelle, de nouveaux travaux ont été menés, notamment ceux liés au changement de nom (dénomination sociale et marque).

A.1.1.1 La Commission « Statuts-Elections »

La Commission s'est réunie le 16/02/2021 pour la mise à jour du guide du délégué qui est intégré à l'espace délégués sur le site. Compte tenu du renouvellement partiel du Conseil d'Administration, et pour tenir compte des modifications du Code de la Mutualité, la Commission a pris connaissance du projet d'appel à candidatures aux fonctions d'administrateur et des dispositions relatives à la parité qui conduisent à organiser un scrutin par collège et par sexe et donc à modifier le règlement intérieur.

Dans sa séance du 24/03/2021, la Commission a procédé à la validation des candidatures des membres des bureaux des sections régionales et a étudié les textes relatifs à la désignation des présidents régionaux. Elle a également examiné les projets de modifications des statuts et du Règlement Intérieur.

La Commission s'est également réunie le 21/04/2021 pour valider les candidatures reçues à la fonction d'administrateurs et poursuivre l'examen des projets de modifications des statuts et du règlement intérieur pour approbation par l'Assemblée Générale.

2.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation

2.1.4.1 Dépenses engagées pour les administrateurs

Aucune indemnité n'est versée à un administrateur Mip. Seuls des frais sont remboursés, pour un montant global de 14 574,58 € en 2021. A titre d'information, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2021, la commission des Risques et des Audits 2 fois, la commission des Contrats et des engagements 2 fois, le comité des placements 3 fois.

2.1.4.2 Rémunération du Directeur général

Monsieur Loïc FLICHY a été nommé dirigeant opérationnel de la Mutuelle Mip l'Entreprise Santé en avril 2020.

2.1.4.3 Transaction importante intervenue sur l'exercice 2021

Aucune transaction importante n'a été conclues sur l'année 2021 avec des personnes exerçant une influence notable sur la mutuelle ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

2.2.1 Fonctions Clés

Le conseil d'administration du 29 mai 2015 a défini les fonctions clés ainsi que ci-dessous :

- Actuariat : François FAGOT, Actuaire IA, Chef du département Technique (nommé le 1er juillet 2019) ;
- Audit Interne : Bernard DALPHINET, Président du comité des audits et des risques ;
- Conformité : Marie COIC, nommée par le conseil d'administration de la Mip du 22 avril 2021, à effet du 1er mai 2021 ;
- Gestion des risques : Frédérique ROGE, Chef du département Systèmes d'Information.

Les fonctions clés ont été auditionnées par le comité des risques et des audits du Conseil d'administration de MIP en décembre 2021.

2.2.2 Compétences

Mip a historiquement toujours confié la fonction de Trésorier général à un élu ayant exercé des fonctions financières dans une entreprise internationale. Le Trésorier général de MIP, Monsieur Edouard FILHO est dans ce cas. Il est diplômé d'HEC.

Le Conseil d'Administration de Mip comprend d'anciens cadres supérieurs d'entreprises (Secrétaire général, DRH...). Plus des deux tiers des administrateurs Mip sont administrateurs

depuis plus de 10 ans et ont acquis par leur mandat une bonne connaissance des problématiques des métiers et des risques des mutuelles.

Le Directeur Général est un dirigeant expérimenté du secteur assurantiel. Il est courtier en assurance. Il est diplômé de l'INTEC et titulaire du DECF.

2.2.3 Honorabilité

Mip demande à chaque nouvel administrateur de lui transmettre un extrait de casier judiciaire. Cette demande est renouvelée tous les 2 ans.

2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La méthode d'Analyse et d'évaluation des risques pour tenir compte de la possibilité d'occurrence des risques et de leur gravité potentielle, ainsi que de l'environnement et des mesures de maîtrise existantes initialement mise en place avec la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) a été complètement refondue en 2016 pour s'appuyer désormais sur le référentiel de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes) :

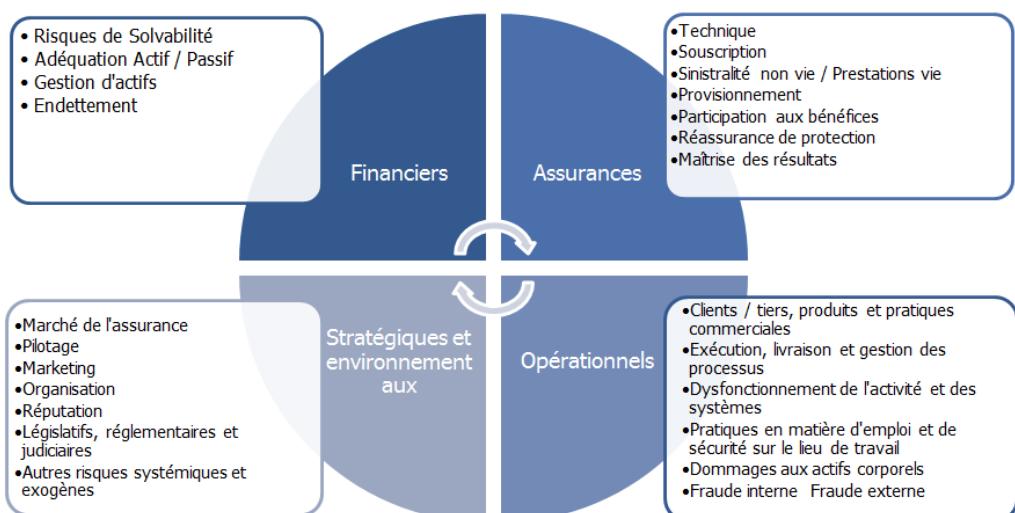
Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs de la mutuelle, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la mutuelle Mip.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de Mip à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.



- Cartographie des risques : 192 risques ont été analysés
 - la définition du profil de risques passe par la réalisation d'une cartographie tous risques
 - Cartographie élaborée à partir du Référentiel  (Institut français de l'audit et du contrôle internes) selon 4 grands risques





Mesure de l'impact des risques analysés

Impact = Fréquence x sévérité

Les risques identifiés dans cette cartographie ont été classifiés selon deux axes : fréquence / sévérité.

Pour chacun de ces 2 critères, une note de 1 à 4 est affectée à chaque risque, avec l'échelle suivante :

- Fréquence

- 1 : Risque exceptionnel (1 à 2 fois en 5 à 10 ans)
- 2 : Risque rare (1 fois tous les 3 à 5 ans)
- 3 : Risque probable (moins de 5 à 10 fois par an)
- 4 : Risque très probable (plusieurs fois par an)

- Sévérité (risque quantifiable)

- 1 : Faible (1 à 3% du résultat)
- 2 : Modéré (de 3 à 10% du résultat)
- 3 : Significatif (de 10 à 20% du résultat)
- 4 : Elevé (+ de 20% du résultat)

Pour les risques non quantifiables, se poser la question : cela va-t-il nous coûter cher ?

Ces deux notes permettent ensuite de définir l'impact, avec la définition suivante : Impact = Fréquence x Sévérité.

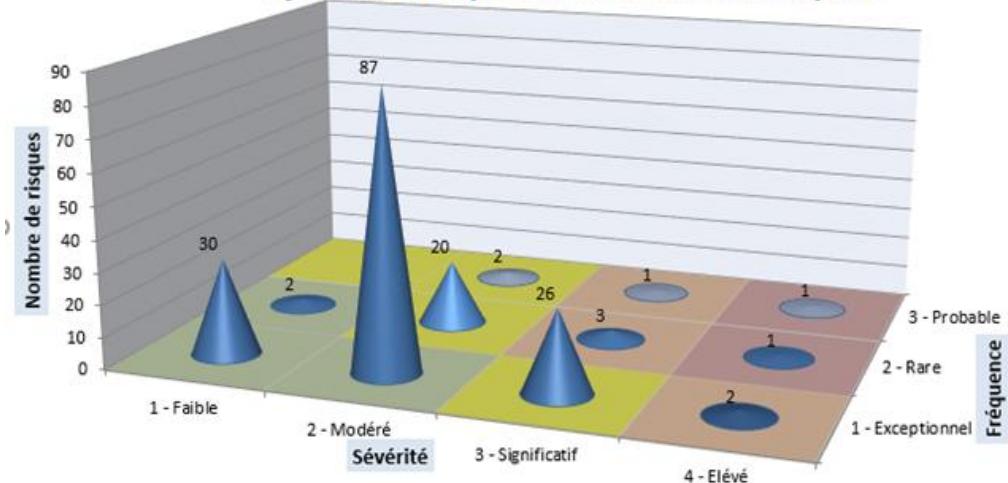
La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :

		S	S	E	E	
		M	M	S	E	Impact
Fréquence	S	F	M	S	E	Risque faible
	F	F	M	M	S	Risque modéré
						Risque significatif
						Risque élevé

Sévérité

Un plan d'action pluriannuel en découle : actuariat, audit, conformité, ...

Synthèse Risques MIP selon leur impact



Les principaux risques de la MIP sont donc le risque opérationnel et le risque de souscription.

Le niveau élevé du risque opérationnel s'explique notamment par la part significative des activités de gestion externalisée auprès de courtiers partenaires.

Sur 2021 les principales évolutions sont relatives à :

- cas avéré de pratique non prévue dans la convention ;
- vigilance si nouveau réassureur pour 2022 ;
- acceptation d'un risque financier modéré pour gagner des parts de marché ;
- recours à des délégataires de gestion nouveaux.

La procédure PRC QUA-06 Identification et évaluation des risques présente la démarche.

Les Risques potentiels sont suivis au travers de tableaux de bord de l'ensemble des Processus ; les Risques survenus sont suivis au travers des Relevés d'incidents et d'accidents et de leur analyse en Revue de Direction.

Un outil de suivi des incidents opérationnels a par ailleurs été déployé au sein de la Mip début 2017. Il est alimenté par les différents responsables de service et les responsables des fonctions clés Risque, Conformité et Actuariat sont informés dès qu'un nouvel élément y est enregistré.

Un outil de pilotage du profil de risques de Mip a été mis en place pour valider la cohérence de l'appétence de Mip aux risques avec les montants de couverture correspondants (impacts sur le BGS). Cet outil évolue selon les constats et résultats correspondants aux risques de souscription, de contrepartie, de marché, de vie et les risques opérationnels.

Par ailleurs, Mip a adhéré à l'association ALFA (Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance) en décembre 2018 et va déployer progressivement ses services.

Les processus et procédures de reporting sont décrits dans le cadre de la certification ISO.

2.4 Système de contrôle interne

2.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

2.4.1.1 Principes et points clés d'analyse

2.4.1.1.1 Comptes annuels et exercice social

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations de la Mip conforme au plan comptable des mutuelles. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments d'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte le montant du fonds d'établissement, les réserves de toutes natures, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ainsi que tous documents exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les cotisations sont comptabilisées en cotisations émises. Les prestations sont comptabilisées en prestations émises.

Le contrôle de cohérence se fait entre les cotisations et prestations en gestion et en comptabilité.

2.4.1.1.2 Application des règles comptables

Le plan comptable 2001 des mutuelles, des unions et des fédérations est appliqué.

Les principes comptables fondamentaux sont respectés à savoir :

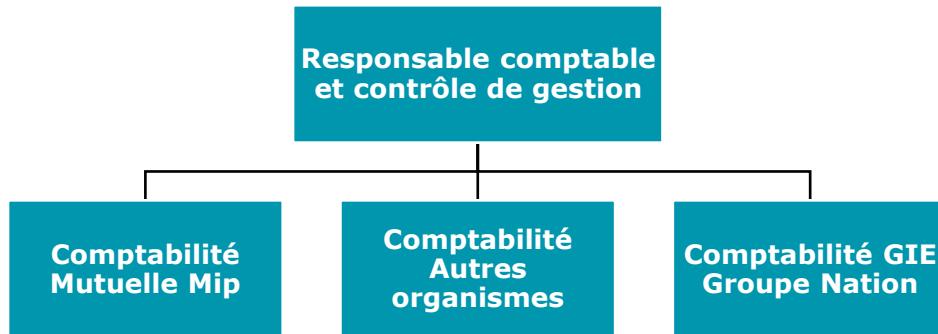
- La régularité et sincérité des écritures,
- L'image fidèle,

La prudence, ainsi que les règles d'établissement des comptes :

- Permanence des méthodes comptables,
- Continuité de l'activité,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Coût historique.

2.4.1.2 Organisation générale et ressources

Organigramme du service comptabilité et contrôle de gestion :



La comptabilité de la Mip est assurée par une équipe comptable qui a en charge d'autres comptabilités, notamment celle du GIE de moyens communs aux différentes structures du groupe.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

La gestion de la comptabilité s'appuie sur le logiciel SAGE 100, actualisé régulièrement, et recouvre les domaines suivants :

- Comptabilité Générale ;
- Comptabilité Analytique ;
- Comptabilité Fournisseurs ;
- Gestion des Immobilisations ;
- Comptabilité Clients.

Les logiciels suivants sont également utilisés :

- MOYENS DE PAIEMENT (SAGE) pour le règlement des fournisseurs,
- EBICS pour les transmissions bancaires sécurisées (norme SEPA),
- ISIE (Interpréteur comptable) pour l'alimentation du logiciel SAGE.

L'ensemble des éléments informationnels comptables sont dans un environnement dédié et sécurisé. Ils sont sauvegardés chaque jour, une copie est archivée en interne (coffre ignifugé) et une deuxième copie à l'extérieur (société d'archivage).

Le stockage de l'archivage des données comptables est conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.1.3 Le trésorier général

Le trésorier général effectue ou fait effectuer les opérations financières de la Mip et fait tenir la comptabilité. Il est chargé du paiement des dépenses engagées par le président et fait encaisser les sommes dues à la Mip. Il fait procéder selon les directives du conseil d'administration à l'achat, à la vente et, d'une façon générale, à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

Il prépare et soumet à la discussion du conseil d'administration :

- Les comptes annuels et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- Le rapport prévu au paragraphe m) et le plan prévu au paragraphe n) de l'article L.114-9 du code de la mutualité ;
- Les éléments visés aux paragraphes a) c) d) et f) ainsi qu'aux deux derniers alinéas de l'article L.114-17 du code de la mutualité ;
- Un rapport synthétique sur la situation financière de la Mip.

Sans préjudice des délégations de pouvoirs au directeur général, le trésorier général peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à un ou des salariés qui n'ont pas le pouvoir d'ordonnancement, notamment le responsable du service comptable, l'exécution de certaines tâches qui lui incombent et leur déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés. Il est secondé par le trésorier général adjoint.

2.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques

Le Contrôle interne est une politique définie par le Conseil d'Administration de la Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

S'agissant du volet conformité, une cartographie des risques a été établie et est revue annuellement par un comité ad'hoc qui rapporte au conseil d'administration. Elle reprend les risques légaux, réglementaires et juridiques dans les domaines suivants :

- Mutualité-Institutionnel (conformité au Code de la Mutualité)
- Partenariats (conventions, intermédiation, réassurance...)
- Financier-Fiscal
- Produits-Services (Code de la Mutualité, Contrats responsables...)
- Social-Santé-Sécurité
- Sécurité Information (Sécurité, de protection du secret et de la confidentialité, RGPD, CNIL)
- Protection de la Clientèle

Une veille juridique interne et externe (experts) est en place pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la Mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de la Maîtrise des Risques.

Par ailleurs, Mip s'assure :

- Du respect des orientations stratégiques fixées par les organes dirigeants,
- De l'atteinte des objectifs fixés sur le plan financier (suivi budgétaire et contrôle de gestion)
- De la qualité de l'information comptable et financière
- De la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés
- De la conformité des opérations, de la protection de sa clientèle et de la satisfaction de ses clients
- De la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

2.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur

Une procédure de Veille Juridique a été établie dans le cadre de la certification ISO dès avant la mise en place de Solvabilité 2.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la Mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de Maîtrise des Risques.

2.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés

Nos tarifications pour les affaires nouvelles se basent sur des consommations nationales par secteur et tranches d'âge.

Différents niveaux de contrôles sont effectués selon l'importance du portefeuille à tarifer. En cas de besoin un cabinet d'actuariat externe ou un réassureur est sollicité pour une tarification contradictoire, un arbitrage pouvant être rendu par la direction générale.

Le calcul des provisions réglementaires est effectué par notre service actuariat avec l'aide d'un cabinet actuariel conseil sur la base des exigences connues du superviseur, des normes fixées par l'Institut des Actuaires ou de la réglementation comptable.

2.5 Fonction d'audit interne

Une note de politique d'audit interne a été établie :

La politique d'audit interne est définie par le Conseil d'Administration de la Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs d'optimisation et de sécurisation des opérations tant métiers que financières, comptables, ou sociales.

S'appuyant sur la cartographie des risques, la politique d'audit interne a été définie en intégrant le cycle annuel de revue de la qualité des opérations.

En complément de ces cycles annuels des audits sont réalisés sur pièces ou sur site auprès des organismes délégataires par une équipe mixte composée d'un prestataire externe sur les aspects comptables et de salariés Mip sur les aspects techniques, métiers et systèmes.

La politique est revue annuellement par le comité des risques et des audits qui rapporte au conseil d'administration. Le Président du Comité des risques et des audits est la personne clé pour l'audit interne¹. Cette personne est également chargée de veiller, lorsque les missions d'audit sont réalisées par les salariés du GIE groupe Nation, à l'absence de recouvrement entre le périmètre audité et le périmètre de responsabilité des auditeurs. Ce contrôle, effectué *a priori*, permet d'éviter les conflits d'intérêts.

Le Président du comité des risques et des audits n'occupe aucune autre fonction clé telle que définie par la directive 2009/138/CE.

2.6 Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle de la Mip est portée par le directeur technique du GIE Groupe Nation, dont la Mip est le principal actionnaire.

Les hypothèses à retenir pour l'évaluation des estimations prudentielles font l'objet d'une validation, par le service technique, en lien, le cas échéant, avec le délégataire.

¹ Mip veille à ce que l'entreprise de provenance du Président du Comité des risques et des audits soit reconnue pour sa culture du contrôle (délégation, supervision, programmation, documentation, tâches séparées, indépendance, coût vs risque)

2.7 Sous-traitance

La Mip a identifié des points de recours à la sous-traitance, cela concerne notamment :

- La commercialisation : dans ce cas la distribution est déléguée à un ou plusieurs courtiers, ce processus faisant l'objet d'une convention d'apport signée avec la Mip ;
- La gestion : certains contrats sont assurés par Mip mais leur gestion opérationnelle est déléguée. Ce processus fait l'objet d'une convention de délégation de gestion ;
- L'actuariat : cf. point B.6 ;
- Développements ou prestations informatiques : site internet, application mobile, évolutions liées à des aspects réglementaires, site de backup externalisé.

En 2017, sous l'impulsion des responsables de fonctions clés, un projet de contrôle des délégataires a été lancé. La première phase de ce programme couvre les délégataires de gestion :

- un processus de contrôle des prestations payées par les délégataires de gestion a été mis en place afin d'identifier d'éventuelles dysfonctionnements
- un contrôle des flux d'informations fournis par les délégataires afin d'assurer que les données issues de ces canaux de distributions présentent les même critères de qualité que les données des outils de gestion Mip
- un cycle annuel de contrôle sur place des délégataires.

Une deuxième phase, initiée en 2020, consiste en la mise en place d'un système de suivi des données remontées par les délégataires, au travers d'une base de données.

2.8 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

3 PROFIL DE RISQUE

Une cartographie des risques a été réalisée par la mutuelle. Elle est construite à partir de la cartographie des risques proposée par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

Les risques sont classés en 4 catégories :

- Assurances ;
- Financiers ;
- Opérationnels ;
- Stratégiques et environnementaux.

Il est défini pour chaque risque identifié :

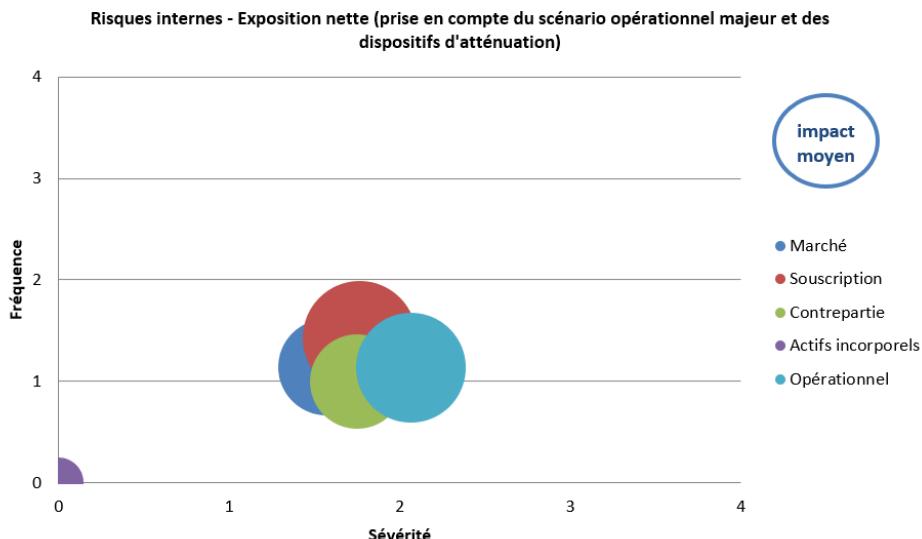
- Une notation de 1 (risque exceptionnel) à 4 (risque très probable) au titre de la fréquence de survenance du risque ;
- Une notation de 1 (faible) à 4 (élévée) au titre de la sévérité du risque ;

La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :

	Impact			
Fréquence	S	S	E	E
Sévérité	F	M	S	E
	F	F	M	S

Impact	Risque faible
M	Risque modéré
S	Risque significatif
E	Risque élevé

La matrice de criticité obtenue suite à ces analyses est la suivante :



Dans le contexte d'une année 2021 marquée comme en 2020 par la pandémie Covid-19, les « Risques de déviation de la sinistralité » (R20301) et « Catastrophes et autres sinistres – Pandémie » (R30506) ont été majorés.

Ils appartiennent respectivement à la famille de risque Assurance et Opérationnels.

Contexte pandémie Covid : la cartographie des risques a été revue, au global peu d'évolutions notables

- Il est à noter que dans le contexte particulier lié au Covid, les mesures recommandées par les autorités sanitaires ont été rapidement mises en place et ont régulièrement évolué pour répondre aux obligations nationales (respect des gestes barrières, distanciation physique, télétravail, ...).
- Les locaux ont été fermés au public pendant les périodes de confinement

(réouverture début octobre 2021).

- Le plan de continuité d'activité a été revu.
- Le risque de sinistralité a été augmenté tant en fréquence qu'en sévérité. Néanmoins du fait du confinement il reste rare et avec un effet modéré. C'est en 2021 qu'un effet rebond lié à la pandémie devrait être observé du fait de soins différés sur l'année 2020.
- De même le Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs dans le contexte de la pandémie ont été actualisés.
- Le risque possible en lien avec la défaillance d'un ou plusieurs clients (paiement de cotisations), était non avéré au 31/12/2020.

3.1 Le risque de souscription

Le risque de souscription est considéré comme **significatif**.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- résiliations (cessations) importantes de contrats collectifs et/ou individuels. De nouvelles pertes de contrats peuvent conduire la mutuelle à constater des pertes comptables, du fait de l'incompressibilité immédiate des frais fixes. L'existence de la mutuelle peut alors être menacée et un rapprochement ou fusion avec une autre entité pourrait alors être envisagée ;
- pression de l'environnement concurrentiel conduisant à la dégradation de la rentabilité des produits.

L'année 2020 a validé notre hypothèse de faible impact de la résiliation infra-annuelle sur le portefeuille Mip, historiquement très majoritairement positionné sur des contrats collectifs (par nature moins sensible à ce type de résiliation).

En revanche, sur 2021, le risque de souscription a été revu à la hausse dans le contexte volontariste de développement commercial.

Les risques de catastrophe en Santé (pandémie, accident de masse) ont été jugés **modérés** par la Mip du fait, notamment, de la réassurance non proportionnelle sur le risque d'invalidité lourde. Ce risque est néanmoins suivi et mesuré.

Cependant, en 2021 un effet rebond lié à la sortie progressive de la pandémie a commencé à être observé du fait de soins différés sur l'année 2020.

3.2 Les risques de marché

Le risque de marché est **significatif** du fait de la légère augmentation de la part du portefeuille investie en actions et ce malgré une bonne diversification des placements de la Mip.

Afin de piloter ce risque, le Conseil d'administration a retenu, dans sa politique de gestion des risques financiers, un cadre d'appétence aux risques. Ce cadre comporte des limites d'investissement par typologie/catégorie d'actifs (telles que : pour les portefeuilles obligataires, une part de l'actif net minimale en émetteur de l'OCDE, pour les fonds dédiés un taux maximal d'obligations convertibles, ainsi que l'interdiction de certains actifs tels les produits structurés).

3.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est jugé **modéré**. Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risque défaut réassurance (résiliation du traité, faillite du réassureur) ;
- Défaut de paiement des clients (faillite, contentieux, etc.).

3.4 Risque de Liquidité

Le risque de liquidité peut se définir comme le risque que la mutuelle ne soit plus en capacité d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance du fait d'éléments futurs incertains concernant les activités opérationnelles, les investissements ou le financement.

Il est considéré comme **modéré**.

Dans le cadre de ses activités, ce risque est essentiellement en rapport avec sa capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Ainsi, la mutuelle suit quotidiennement les éléments suivants :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- les délais de règlement ;
- le niveau de trésorerie ;
- la liquidité des placements détenus en portefeuille.

Par ailleurs, au 31/12/2021, le bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément à l'article 260, paragraphe 2, du règlement Solvabilité II, était nul.

3.5 Le risque opérationnel

Le risque opérationnel englobe l'ensemble des risques liés aux processus opérationnels, ainsi que les risques stratégiques ou liés à l'environnement.

Il est considéré comme **significatif**, avec toutefois une probabilité de survenance rare.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risques d'exécution, livraison et gestion des processus
- Risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail :
- Risques liés à l'informatique :
- Risques de reporting, légal ou de conformité :
- Risques liés aux ressources humaines :
- Risques économiques :

3.6 Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)

A la différence du pilier 1, le système de gestion des risques nécessite également d'identifier les différents facteurs de risque auxquels l'entreprise est soumise. Cette identification est plus large que celle du pilier 1 car elle doit prendre en compte les risques non considérés par ce pilier.

Les risques non pris en compte dans la formule standard sont (article 101 de la Directive) sont :

- Risques stratégiques (évolution) ;
- Risques de réputation.

Ces risques sont bien identifiés dans la cartographie des risques de Mip, ils sont suivis et font l'objet de mesures d'atténuation.

3.7 Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 01/12/2021

Dans le cadre de l'analyse du respect permanent des exigences de capitaux requis (SCR et MCR), la Mip a réalisé des comptes et bilans prévisionnels (bilans sociaux et bilans prudentiels), en projetant ses engagements par ligne d'activité.

La courbe des taux sans risque retenue pour les estimations correspond à la courbe EIOPA sans ajustement égalisateur au 30/09/2021. Elle a été projetée à chaque arrêté comptable afin d'obtenir des courbes de *taux forward*.

Il est à noter que, à ce stade, les engagements liés à la Vie Entière ont été modélisés par le biais de méthodes simplifiées et feront l'objet de travaux supplémentaires dans le futur.

Les hypothèses de projection du scénario central :

Dans le scénario central, les bilans Solvabilité 2 ont été construits sur un horizon de 5 ans.

3.7.1 Hypothèses de projection du scenario standard

Dans le scenario standard, les bilans Solvabilité 2 ont été construits, sur un horizon de 5 ans, conformément au plan d'activité prévisionnel établi par la Mutuelle.

3.7.1.1 Evolution du nombre de personnes cotisantes

	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution des effectifs	1,0%	2,9%	-1,8%	-1,2%	-0,9%

L'évolution à la hausse des effectifs anticipée en 2021 s'explique principalement par le développement du produit TEPEE compensant la diminution des effectifs sur les périmètres historiques santé ainsi que la diminution observée sur l'activité MPG et l'offre de prévoyance.

3.7.1.2 Evolution des cotisations et des prestations

Après observation des premiers mois de l'année 2021, la Mip anticipe une hausse de son chiffre d'affaires la première année. L'année suivante, cette hausse apparaît plus importante tandis que des augmentations plus faibles sont prévues dès 2023 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution des cotisations	5,6%	6,7%	1,5%	2,5%	2,8%

Au global, sur l'ensemble des activités, l'évolution anticipée du S/P combiné² (y compris frais) est la suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution du S/P combiné	93%	97%	97%	96%	96%

La dégradation du ratio dès 2022 s'explique par une moindre évolution des cotisations par rapport à la charge de sinistres.

3.7.1.3 Frais

La Mip anticipe dès 2021 une augmentation de ses frais techniques (qui s'élevaient à 20,70 M€ en 2020), en lien avec les évolutions de chiffre d'affaires anticipées. En effet, l'évolution des frais est liée à celle des cotisations et à leur segmentation entre activité gérée par le GIE Groupe Nation et non courtée, activité gérée par le GIE Groupe Nation et courtée et activité en gestion déléguée auprès d'un délégataire tiers et courtée. Pour les années suivantes, les frais restent relativement stables avec une légère tendance à la hausse.

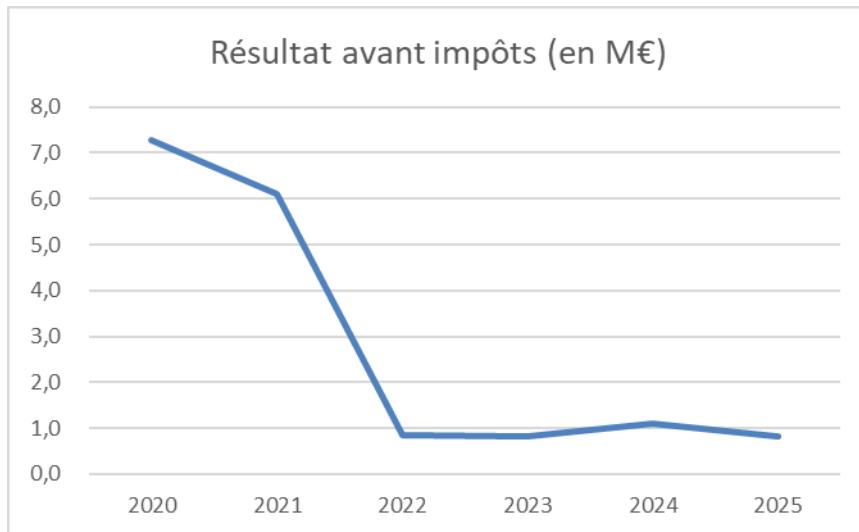
3.7.1.4 Revenus financiers des actifs

Les actifs financiers ont été estimés en prenant en compte les investissements et désinvestissements réalisés sur la période de projection, tout en respectant l'allocation stratégique constatée à fin décembre 2020 : 82% en obligations ; 12% en actions ; 6% environ en monétaire, trésorerie et assimilés ; moins de 0,1% d'immobilier.

En début d'année 2020, une étude a été menée par l'organisme Insti7 sur l'allocation d'actifs. Compte tenu de la situation sanitaire et de la volatilité des marchés financiers, les réflexions sur la mise en œuvre d'une nouvelle allocation ont été reportées.

² S/P combiné = (Sinistres payés dans l'année +/- variation des provisions techniques + Frais) / Cotisations HT

3.7.2 Scenario 0 : Standard



La Mip anticipe une légère baisse de son résultat en 2021, du fait d'une importante dégradation de la sinistralité, notamment sur le périmètre santé.

Celle-ci n'est que partiellement compensée par :

- la réalisation d'1 M€ des plus-values latentes constatées sur le portefeuille d'actifs ;
- la dotation, pour la première fois en 2020, en autres charges non techniques, de la provision constituée au titre de l'engagement de maintien de la cotisation patronale à la mutuelle des salariés partis en retraite. En effet, cet engagement était auparavant indiqué en annexe mais n'était pas provisionné dans les comptes.

En 2022, le résultat diminue fortement, sous l'effet d'une importante dégradation de la sinistralité anticipée sur le périmètre santé Mip.

A partir de 2023, le résultat reste relativement stable du fait d'une très légère amélioration de la sinistralité, compensée par la diminution du résultat financier, en conséquence de la non-réalisation (contrairement aux deux précédents exercices) de plus-values latentes.

Le résultat financier anticipé évolue en fonction :

- des revenus récurrents des portefeuilles (entre 3,2 M€ et 3,4 M€ de coupons/dividendes/surcotes-décotes) ;
- des frais financiers (pour 1,0 M€ environ) ;
- des plus-values ou moins-values de cessions de titres pour le solde (réalisation d'1,0 M€ de plus-values latentes en 2021 et 2022 uniquement).

En termes d'exigences de solvabilité et de taux de couverture, les résultats suivants sont obtenus :

	TAUX DE COUVERTURE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SCR	49,6	49,6	49,6	49,9	51,2	51,6
BSCR	46,4	46,3	46,1	46,4	47,5	47,8
MCR	12,4	12,4	12,4	12,5	12,8	12,9
Fonds Propres économiques (N.A.V.)	298,6	300,7	298,3	296,1	293,7	291,6
Couverture Solvabilité 2 (NAV/SCR)	602%	606%	601%	593%	573%	565%

En 2021 et 2022, le SCR reste stable, les effets suivants se compensant :

- augmentation du risque de souscription vie liée à la hausse des encours Vie Entière ;
- augmentation du risque de souscription santé et opérationnel, liée à la hausse du chiffre d'affaires anticipé ;
- légère diminution dès 2021 du risque de défaut, liée à la baisse des provisions techniques cédées ;

- légère diminution dès 2022 du risque de marché, liée à la baisse du risque de taux sous l'effet principal de la hausse des encours Vie Entière accentuant la baisse du passif (et donc le gain de fonds propres) dans le scénario de hausse de taux, venant ainsi diminuer la baisse de la valeur de marché du portefeuille d'actifs (et donc la perte de fonds propres) dans un tel scénario.

3.7.3 Sensibilités

3.7.3.1 Hypothèses de projection des scénarios stressés

Dans un marché boursier marqué par une plus grande volatilité, Mip a davantage axé ses scénarios sur des aspects financiers.

Scénario 1 : Perte d'une partie des contrats en portefeuille

Dans ce scénario, il est envisagé que le chiffre d'affaires diminue de 25% dès la première année de projection sur le portefeuille Santé. La perte totale de chiffre d'affaires hors taxes est d'environ 25 M€, soit environ 23% du chiffre d'affaires hors taxe attendu pour 2021.

Cette baisse du chiffre d'affaires s'accompagne d'une baisse des frais de gestion des sinistres dans la même proportion. En revanche, les frais d'acquisition, les frais d'administration et autres charges techniques de la mutuelle sont considérés comme fixes et donc inchangés.

Scénario 2 : Dégradation durable de la sinistralité (effet marché, réglementation, ...)

Dans ce scénario, le S/P cible (hors frais) est augmenté de 4 points sur la durée de projection. L'augmentation est donc de +4 pts par rapport aux taux annuels présentés précédemment.

Il est ici supposé que la mutuelle ne revalorise pas ses tarifs pendant la dérive de la sinistralité. Cette hypothèse est donc une vision prudente, dans la mesure où la Mip prendrait vraisemblablement dans ce cas des mesures rapides pour redresser la situation économique de la mutuelle.

Scénario 3 : Crash du marché actions

Dans ce scénario, le S/P cible (hors frais) est augmenté de 4 points sur la durée de projection. L'augmentation est donc de +4 pts par rapport aux taux annuels présentés précédemment.

Il est ici supposé que la mutuelle ne revalorise pas ses tarifs pendant la dérive de la sinistralité. Cette hypothèse est donc une vision prudente, dans la mesure où la Mip prendrait vraisemblablement dans ce cas des mesures rapides pour redresser la situation économique de la mutuelle.

Scénario 4 : Remontée des taux

Dans ce quatrième scénario, le but est de modéliser une remontée soudaine et sensible des taux obligataires en 2022, puis une hausse régulière les années suivantes.

L'hypothèse retenue est une hausse de 3 pts par rapport aux taux *forwards*³ en 2022, puis de 0,5 pts supplémentaires les années suivantes.

Scénario 5 : Taxe COVID-19

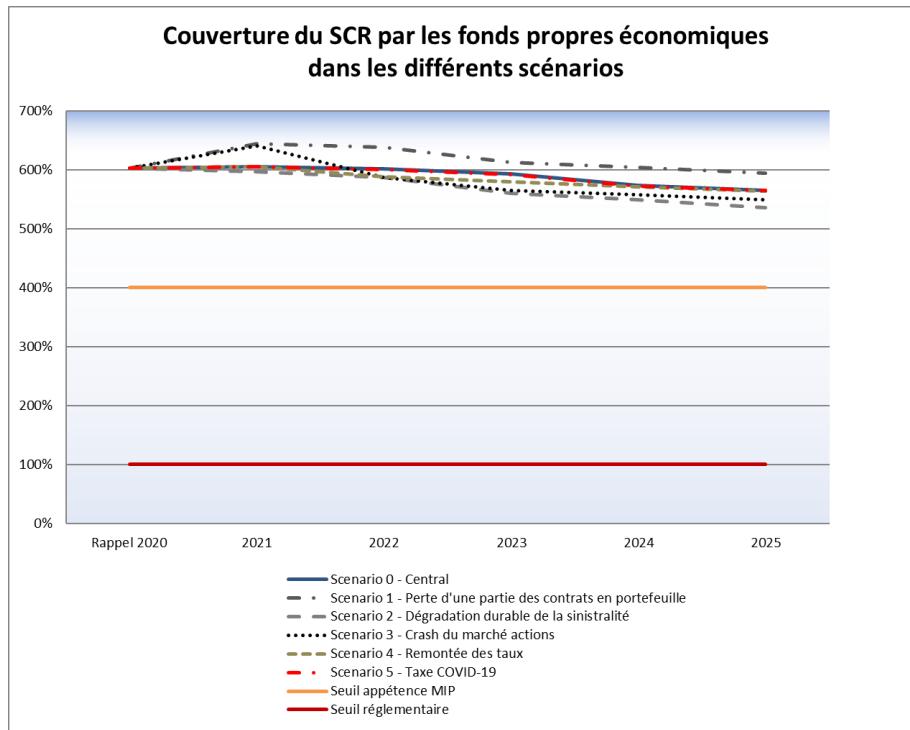
Dans ce cinquième scénario, la MIP anticipe un taux de taxe COVID-19 plus élevé que prévu sur l'exercice 2021. L'hypothèse retenue est une hausse de 1,3 point par rapport au taux de taxe indiqué dans le PLFSS 2022 (1,3%). Cette taxe supplémentaire est assise sur les cotisations santé hors taxes 2021.

NOTE : Ce scénario a été envisagé en amont des annonces du gouvernement concernant l'abandon de la contribution complémentaire pour 2021.

³ Les taux *forwards* calculés pour les projections sont issus de la courbe des taux spots EIOPA au 30/09/2021.

Reverse Stress Test :

Au vu des résultats de l'ORSA 2016, il avait été décidé de ne pas reconduire pendant 5 ans le *reverse stress test* : en effet, aucun scénario réaliste aboutissant à un ratio de 200% n'avait été identifié.

3.7.3.2 Synthèse des résultats

Dans les différents scénarios, les fonds propres économiques de la Mip lui permettent de couvrir le SCR et le MCR. Le seuil d'appétence de la Mip, fixé à 400%, est également respecté dans l'ensemble des scénarios, quelle que soit la période de projection.

En revanche, avec la hausse de la sinistralité déjà observée sur le scénario central, conduisant à une dégradation du résultat, certains scénarios stressés aboutissent à un résultat déficitaire dès la deuxième année de projection. Ainsi, l'un des critères de l'appétence au risque tel que fixé par le conseil d'administration de la Mip ne serait plus respecté.

Enfin, un risque de constitution de Provision pour Aléas Financiers est identifié. De manière à anticiper et pallier à ce risque, la Mip avait engagé début 2020 une étude concernant sa stratégie de gestion Actif/Passif et son allocation d'actifs. Sa mise en œuvre a été reportée compte tenu de la crise sanitaire et de l'instabilité des marchés financiers.

Au-delà des scénarios présentés précédemment, le Conseil d'Administration de la Mip et ses dirigeants effectifs portent une attention particulière sur les points suivants :

- le suivi des tarifs et de la sinistralité observée, afin de pouvoir prendre les mesures adéquates le cas échéant ;
- les modalités de commercialisation des contrats, et notamment le lien avec les différents courtiers partenaires, afin de maintenir un niveau de qualité de service important ;
- l'adéquation des traités de réassurance par rapport aux risques souscrits par la Mip ;
- la gestion financière et le suivi du risque de marché qui en découle, ainsi que l'impact potentiel de situations stressées sur les taux d'intérêt par exemple.

Ces différents sujets font l'objet d'un suivi régulier afin de maintenir un ratio de solvabilité de la Mip élevé à court, moyen et long terme.

4 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel a été établi à partir d'une analyse de chacun des postes d'actif et de passif du bilan établi suivant les normes comptables françaises et d'une valorisation de ces postes conforme aux principes de Solvabilité 2 détaillés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Les bilans social et prudentiel simplifiés de la Mip au 31 décembre 2021 s'établissent comme suit :

BILAN - COMPTES SOCIAUX (en M€)				BILAN - NORMES PRUDENTIELLES (en M€)			
Actif au 31/12/2021	Total	Passif au 31/12/2021	Total	Actif au 31/12/2021	Total	Passif au 31/12/2021	Total
Frais d'acquisition reportés	1,1	Fonds propres	222,9	Frais d'acquisition reportés		Fonds propres	310,1
Actifs incorporels	0,1	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	92,6	Actifs incorporels		Best Estimate	66,5
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0,4	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Marge de risque	5,5
Placements (valeur nette comptable)	350,0	Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexées)	46,1	Placements (valeur de marché)	372,0	Provisions autres que les provisions techniques	3,4
Provisions techniques cédées	11,4	Provisions autres que les provisions techniques	3,4	Impôts différés	2,8	Impôts différés	3,1
Autres actifs	23,3	Autres passifs	20,4	Autres actifs	19,5	Autres passifs	19,9
Total	385,9	Total	385,9	Total	408,5		408,5
Taux de couverture							
SCR TOTAL							
55,4 M€							

La courbe des taux qui a été utilisée est la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA au 31/12/2021. Aucun ajustement particulier n'a été appliqué sur cette courbe. En particulier, la Mip n'utilise pas la correction pour volatilité.

4.1 Actifs

4.1.1 Frais d'acquisition reportés

Un montant de 1 080 k€ est comptabilisé en frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux de la Mutuelle MIP. Ces actifs représentent environ 0,3% du bilan social. Sous le référentiel prudentiel, les frais d'acquisition reportés sont valorisés à 0.

4.1.2 Actifs incorporels

Un montant de 60 k€ est comptabilisé en actifs incorporels dans les comptes sociaux de la Mutuelle MIP. Ces actifs représentent donc 0,02% du bilan social. Ils sont valorisés à 0 sous le référentiel prudentiel.

4.1.3 Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immobilisations corporelles pour usage propre sont évaluées dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable de 9 k€.

4.1.4 Placements

L'ensemble des placements de la Mutuelle Mip a été valorisé sur la base de la valeur de marché, conformément à l'article 10 du Règlement Délégué.

<i>Montants en M€</i>	VNC au 31/12/2021	VM au 31/12/2021
Immobilier détenu en direct	0,0	0,0
Participations	3,6	3,6
Obligations détenues en direct	120,8	129,8
Fonds d'investissements	218,7	231,4
Comptes sur livret	5,9	5,9
Autres placements	1,0	1,2
TOTAL	350,0	372,0

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable (VNC) des placements s'élève à 350,0 M€ et la valeur de marché (VM) à 372,0 M€, soit une plus-value latente de 22,0 M€⁴, égale à la plus-value présentée par le portefeuille de la Mutuelle Mip au 31 décembre 2020. Ceci est dû à la bonne performance réalisée sur les fonds d'investissements en 2021, ceux-ci étant passés d'une situation de plus-value latente de 8,9 M€ à une situation de plus-value latente de 12,7 M€ compensée par une diminution de la plus-value latente sur les obligations qui passe de 12,8 M€ à 9,0 M€.

4.1.5 Autres actifs

Autres actifs - COMPTES SOCIAUX (en M€)		Autres actifs - NORMES PRUDENTIELLES (en M€)	
Autres actifs au 31/12/2021	valeur nette comptable	Autres actifs au 31/12/2021	valeur prudentielle
Créances nées d'opérations d'assurance	6,1	Créances nées d'opérations d'assurance	4,4
Créances nées d'opérations de réassurance	3,7	Créances nées d'opérations de réassurance	3,7
Autres créances (hors assurance)	3,0	Autres créances (hors assurance)	3,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,5	Trésorerie et équivalent trésorerie	4,5
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	6,1	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3,9
<i>dont charges constatées d'avance</i>	3,9	<i>dont charges constatées d'avance</i>	3,9
<i>dont intérêts acquis non échus</i>	1,5	<i>dont intérêts acquis non échus</i>	
<i>dont surcotes/décotes</i>	0,7	<i>dont surcotes/décotes</i>	
Total	23,3	Total	19,5

Les autres éléments d'actifs du bilan de la Mutuelle Mip au 31 décembre 2021 sont composés principalement de créances et de comptes bancaires.

Ces actifs représentent 6,0% du total des actifs de la mutuelle au bilan social du 31 décembre 2021.

Les valeurs inscrites au bilan prudentiel sont les valeurs nettes comptables du bilan social au 31 décembre 2021, hormis pour les intérêts acquis non échus et les surcotes/décotes, qui sont intégrés à la valeur de marché des placements dans le bilan prudentiel, ainsi que pour les PANE

⁴ La valeur de marché intègre 1,5 M€ d'intérêts courus non échus et 0,7 M€ de surcote / décote, qui ne sont pas intégrés à la valeur nette comptable des placements mais dans les autres actifs du bilan social.

(primes acquises non émises, ou cotisations restant à émettre), qui sont retraitées des meilleures estimations des provisions de primes en santé et prévoyance.

En résumé, la valorisation des actifs au 31 décembre 2021 selon les deux référentiels est la suivante :

Actifs - COMPTES SOCIAUX (en M€)		Actifs - NORMES PRUDENTIELLES (en M€)	
Actif au 31/12/2021	valeur nette comptable	Actif au 31/12/2021	valeur prudentielle
Frais d'acquisition reportés	1,1	Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	0,1	Actifs incorporels	0,0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0
Placements (valeur nette comptable)	350,0	Placements (valeur de marché)	372,0
Provisions techniques cédées	11,4	Provisions techniques cédées	14,3
Créances nées d'opérations d'assurance	6,1	Créances nées d'opérations d'assurance	4,4
Créances nées d'opérations de réassurance	3,7	Créances nées d'opérations de réassurance	3,7
Autres créances (hors assurance)	3,0	Autres créances (hors assurance)	3,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	4,5	Trésorerie et équivalent trésorerie	4,5
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	6,1	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3,9
Total	385,9	Total	408,5

4.2 Provisions techniques

4.2.1 Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)

Les provisions techniques en normes sociales de la Mutuelle Mip sont constituées au 31 décembre 2021 :

- De provisions techniques santé (similaire à la non-vie) pour un montant de 92,6 M€ ;
- De provisions techniques santé (similaire à la vie) pour un montant de 0,4 M€ ;
- De provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés) pour un montant de 46,1 M€.

Les contrats assurés par la Mutuelle MIP relèvent des lignes d'activité (*Line of Business*) Solvabilité 2 suivantes :

Périmètre	LoB S2
Santé	1 - Frais de soins
Rentes assurance maladie	2 - Perte de revenus
Statutaire - Incapacité / Invalidité	2 - Perte de revenus
Statutaire - Décès	32 - Autres activités d'assurance vie
Incapacité en service	2 - Perte de revenus
Invalidité en service	33 - Rentes issues de l'assurance non-vie autre que santé
Décès "Prévoyance"	32 - Autres activités d'assurance vie
Frais d'obsèques - Individuel	30 - Assurance avec participation aux bénéfices
Frais d'obsèques - Collectif	32 - Autres activités d'assurance vie
Vie entière	30 - Assurance avec participation aux bénéfices

4.2.2 Méthode de calcul des provisions techniques

Sous le référentiel prudentiel, les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché et correspondent au montant d'actifs qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. La Mutuelle Mip calcule ses provisions sous le référentiel prudentiel comme la somme de la meilleure estimation des flux futurs ("Best Estimate") et d'une marge pour risque.

4.2.3 Changements des hypothèses

Pas de modifications notables de la méthodologie des Best estimation à signaler en 2021 hormis un retour à des cadences annuelles sur le risque Santé (lob1). Pour rappel, afin de neutraliser les perturbations induites par le confinement sur le 1^{er} semestre 2020, les cadences retenues l'année dernières étaient semestrielles.

4.2.4 Réassurance

La Mutuelle Mip a souscrit plusieurs traités de réassurance, principalement en quote-part, pour couvrir les risques Frais de soins, Décès (sur les contrats Vie Entière et Statutaire), Accidents de travail et Maladie (Statutaire) et incapacité / invalidité.

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 8,2% des provisions techniques brutes au 31 décembre 2021.

Les provisions techniques cédées ont été valorisées dans le bilan prudentiel sur la base des meilleures estimations de chacune des branches, en tenant compte de la probabilité de défaut des réassureurs.

4.3 Autres passifs

4.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Concernant les autres provisions que les provisions techniques, la valeur dans le bilan prudentiel est celle du bilan social. Ces provisions représentent 0,9% des provisions techniques sociales totales et 0,8% des provisions prudentielles totales.

4.3.2 Impôts différés

Pour l'évaluation du bilan prudentiel au 31 décembre 2021, des impôts différés sont intégrés à l'actif et au passif du bilan prudentiel, pour une situation nette en impôts différés au passif, en anticipation de gains futurs liés notamment aux écarts de valeur entre le bilan fiscal et le référentiel prudentiel.

L'évaluation des impôts différés a été effectuée par une analyse poste par poste, afin d'identifier les sources potentielles d'impôts différés, par rapport aux traitements retenus dans les comptes sociaux et fiscaux actuels.

Cette année, les taux d'imposition appliqués prennent en compte l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés pour les années à venir, à savoir le passage d'un taux de 26,5% en 2021 à un taux de 25% pour l'exercice 2022 et les suivants.

A ces taux s'ajoutent la contribution sociale de 3,3% de l'IS, le taux retenu par la Mutuelle Mip pour l'année 2022 et les suivantes s'établit donc à 25,83%.

Ci-après le détail du calcul des impôts différés au 31 décembre 2021 poste par poste :

Poste	(en M€)					
	Base Fiscale au 31.12.2021	Valorisation S2 au 31.12.2021	Ecart Vision fiscale/S2 31.12.2021	Taux d'imposition	Impôts Différés Actif calculés	Impôts Différés Passif calculés
ID calculé sur les frais d'acquisition reportés	1,1	0,0	1,1	25,83%	0,3	0,0
ID calculé sur les actifs incorporels	0,1	0,0	0,1	25,83%	0,0	0,0
ID calculé sur les placements *	362,8	372,0	-9,2	25,83%	0,0	-2,4
ID calculé sur les ICNE / Surcotes / Décotes	1,8	0,0	1,8	25,83%	0,5	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Vie Nettes de réass	-40,6	-46,8	6,2	25,83%	1,6	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass Hors PVP	-13,8	-11,0	-2,9	25,83%	0,0	-0,7
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass PVP	-73,4	0,0	-73,4	25,83%	0,0	-18,9
ID calculé sur les Primes Restant à Emettre	6,1	4,4	1,6	25,83%	0,4	0,0
correction fiscale ID - PV Latente OPCVM	12,7					
correction fiscale ID - Stock PVP	73,4	0,0	73,4	25,83%	0,0	18,9
Différence temporaire sur C3S	0,0	0,0	0,0	25,83%	0,0	0,0
	330,0	318,7	-1,4	0,00%	2,8	-3,1

* Les moins-values latentes présentées plus bas sont intégrées à la base fiscale.

4.3.3 Autres passifs

Les autres postes de passif représentent 5,3% du bilan social pour un montant de 20,4 M€. Ils sont principalement constitués par les éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Dettes envers l'Etat, organismes sociaux, collectivités publiques et créateurs divers.

4.4 Méthodes de valorisation alternatives

En application du principe de proportionnalité, certaines méthodes simplifiées ont été utilisées dans le cadre de cet exercice, notamment sur les périmètres rentes assurance maladie, incapacité en service, invalidité et décès « prévoyance », qui représentent ensemble environ 1% des provisions sociales nettes et pour lesquelles les provisions ont été reprises des comptes sociaux.

4.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

5 GESTION DU CAPITAL

5.1 Fonds propres

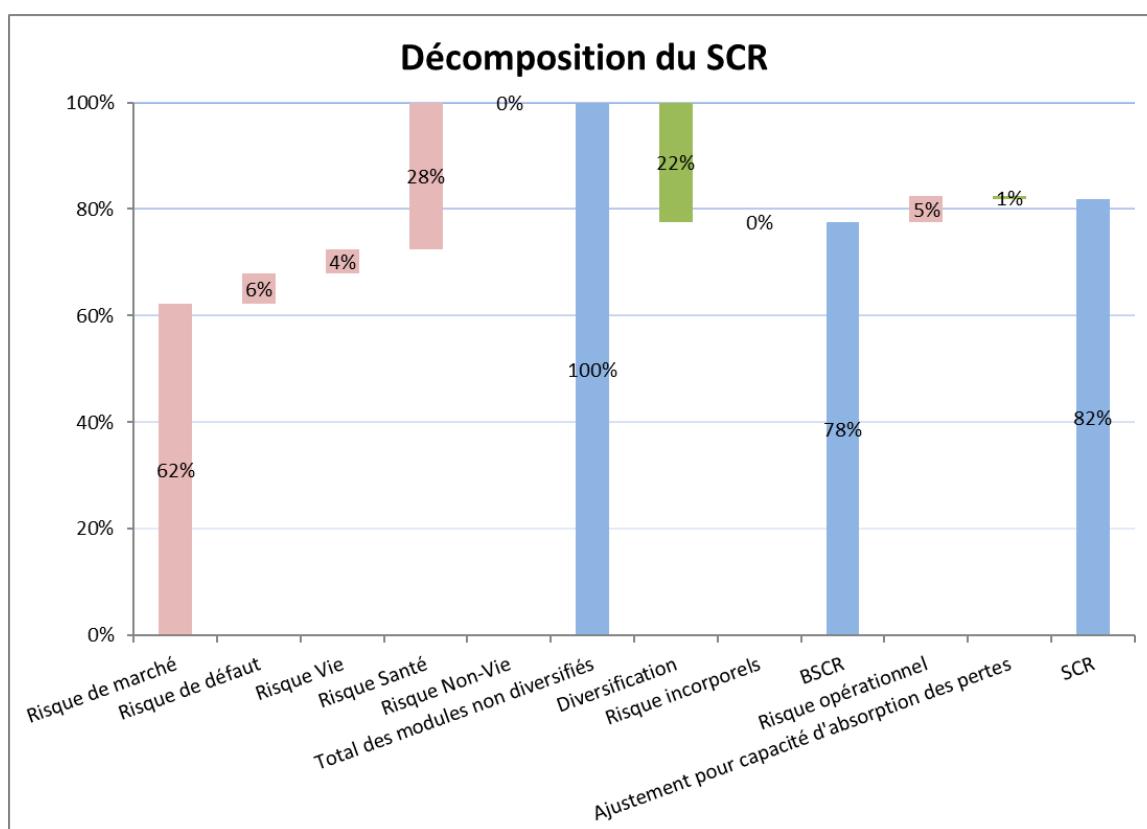
L'objectif de Mip est de gérer les fonds propres dans une perspective de maintien d'indépendance de la mutuelle souhaité par l'Assemblée Générale. La gestion des fonds propres vise à s'assurer que la mutuelle puisse exercer et développer son activité de façon durable tout en conservant son indépendance.

Les fonds propres économiques correspondent à la somme de l'ensemble des actifs inscrits au bilan prudentiel S2 diminué des passifs de la Mutuelle MIP. Aucun autre élément éligible n'a été considéré dans la couverture des SCR et MCR.

L'ensemble des éléments de la NAV (310,1 M€) sont des fonds propres de tiers 1.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de la Mutuelle Mip au 31/12/2021 s'élève à 55,4 M€, et se décompose de la manière suivante :



5.2.1 SCR de souscription vie

Les risques mortalité, dépenses en vie et catastrophe en vie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué est constitué de la Vie Entière et des Frais d'Obsèques, qui représentent 99% des meilleures estimations brutes sur les lignes d'activité vie. Le portefeuille Invalidité est quant à lui choqué au titre du risque de souscription en santé SLT, et en application du principe de proportionnalité aucun choc n'est appliqué aux autres engagements vie⁵, qui représentent

⁵ Les autres engagements vie correspondent aux garanties décès sur les produits VITO CORSE, MIAIHM, APIVIA (réassuré à 100%) et Prévoyance MIP.

0,3% des meilleures estimations brutes et 0,1% des meilleures estimations nettes sur les lignes d'activité vie.

Le SCR de mortalité en Vie a été calculé conformément à l'article 137 du Règlement Délégué pour les garanties frais d'obsèques et vie entière.

Le SCR de dépenses en vie a été calculé conformément à l'article 140 du Règlement Délégué et couvre les activités frais d'obsèques et Vie Entière.

Le SCR de catastrophe en Vie a été calculé conformément à l'article 143 du Règlement Délégué pour les garanties frais d'obsèques et Vie Entière.

Au global, le SCR de souscription vie s'élève à **3,0 M€** au 31/12/2021.

5.2.2 SCR de souscription santé

Les risques de souscription en santé SLT, de primes et de réserve, de cessation et de catastrophe en santé ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué au titre du SCR de souscription en santé non-SLT est constitué des portefeuilles santé, statutaire et incapacité en cours. Le portefeuille Invalidité Prévoyance Mip est quant à lui choqué au titre du risque de souscription en santé SLT.

5.2.2.1 SCR de souscription santé non-SLT

Le SCR de primes et de réserves a été calculé conformément aux articles 146 à 148 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire : 2 mois de primes ont été intégrés au titre de l'année N+2 et les évolutions de primes projetées pour les années N+1 et N+2 sont issues du plan d'activité de la MIP. Le **SCR de primes et réserves** ainsi calculé s'élève à **17,8 M€** au 31/12/2021.

Le SCR de cessation a été calculé conformément à l'article 150 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire. Le **SCR de cessation** ainsi calculé s'élève à **0,9 M€** au 31/12/2021.

5.2.2.2 SCR de souscription santé SLT

Les risques de longévité, dépenses en santé et révision ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35. Le portefeuille choqué est constitué essentiellement du portefeuille Invalidité.

Le SCR de longévité en santé a été calculé en application de l'article 153 du Règlement Délégué et se révèle ne pas être matériel.

Le SCR de dépenses en santé a été calculé conformément à l'article 157 du Règlement Délégué et se révèle ne pas être matériel.

Le SCR de révision en santé a été calculé conformément à l'article 158 du Règlement et se révèle ne pas être matériel.

5.2.2.3 SCR de catastrophe santé

Les risques d'accident de masse, de concentration d'accident et de pandémie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35. Le périmètre choqué comprend les portefeuilles santé et prévoyance et les données d'effectifs utilisées sont les dernières informations disponibles à la date d'évaluation, à savoir des données par produit à fin décembre 2021 implémentées dans le plan d'activité de la Mip.

Le SCR de catastrophe santé a été calculé conformément aux articles 161 à 163 du Règlement Délégué, à partir des effectifs santé et prévoyance au 31/12/2021.

Le **SCR de catastrophe santé** ainsi calculé s'élève à **2,7 M€** au 31/12/2021.

Au global, le **SCR de souscription santé** s'élève à **18,6 M€** au 31/12/2021.

5.2.3 SCR de marché

Les risques taux, actions, immobilier, spread, change et concentration ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 164 à 188.

A fin 2021, les informations transmises par les gestionnaires financiers permettent une analyse des risques de marché en transparence.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Courbe des taux : courbe des taux communiquée par l'EIOPA au 31/12/2021, sans correction pour la volatilité (« *volatility adjustment* »).
- Choc de taux : les chocs sur les actifs au titre du risque de taux sont réalisés à partir d'une projection des flux financiers pour les obligations. Pour les fonds obligataires, une approche par sensibilité est retenue.
- Choc sur les actions :
 - Actions de type 1 (hors participations stratégiques) : 45,88% (39% +6,88% au titre du « *Dampener* ») ;
 - Actions de type 2 (hors participations stratégiques) : 55,88% (49% +6,88% au titre du « *Dampener* ») ;
 - Participations stratégiques : 22%. Au 31/12/2021, 2 titres, PARTICIPATION IPCI et TITRE DE PARTICIPATION GIE NATION, ont été catégorisées comme des participations stratégiques conformément à l'article 171 du Règlement Délégué, de par leur nature et la faible volatilité sur leur valeur de marché anticipée pour les 12 mois à venir.
- Les obligations convertibles sont considérées sensibles aux risques de taux et de spread uniquement.
- Notations des titres lorsque celle-ci n'est pas renseignée : Non noté (« NR »).
- Actions dans des sociétés immobilières et assimilées (code CIC 32) : celles-ci sont choqués au titre du risque actions, conformément à l'orientation 3 de la notice Solvabilité II sur le calcul du SCR en formule standard publiée par l'ACPR en décembre 2015.
- Titres monétaires, fonds monétaires, dépôts et trésorerie, prêts et prêts hypothécaires (codes CIC 23, 24, 43, 7 et 8) : choqués uniquement au titre du risque de change dans le SCR de marché et intégrés au calcul du SCR de défaut de contrepartie (cf. ci-après).

Le **SCR de marché** s'élève à **42,1 M€** au 31/12/2021.

5.2.4 SCR de contrepartie

Le SCR de contrepartie a été calculé conformément au Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 189 à 202.

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques ont été classées en expositions de type 1 et le risque de défaut a été évalué en prenant en compte : la valorisation « *Best Estimate* » des créances de réassurance, les notations des différents réassureurs, les nantissemens et l'effet d'atténuation du risque des contrats de réassurance.

Ont également été classés en expositions de type 1 :

- les avoirs en banque, CCP et caisse, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les comptes sur livret, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les titres monétaires, les fonds monétaires et les autres placements non pris en compte dans le risque de marché (dépôts et trésorerie).

Les autres créances ont été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois. Un choc de 15% de la valeur nette comptable a ainsi été appliqué. Les créances prises en comptes sont :

- Les autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Autres créances : personnel, état, organismes sociaux, collectivités publiques, débiteurs divers.

Les charges constatées d'avance, comptabilisées dans les autres comptes de régularisation, ont également été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois.

Les cotisations restant à émettre n'ont quant à elle pas été prises en compte au titre du risque de contrepartie, car celles-ci sont prises en compte dans les meilleures estimations de primes.

Le **SCR de contrepartie** s'élève à **3,9 M€** au 31/12/2021.

5.2.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Cette année, le bilan prudentiel présente une situation d'impôt différé passif nette de **0,4 M€**.

La capacité d'absorption des pertes par ces impôts différés est prise égale à ce montant. Il est en effet supposé qu'une perte exceptionnelle équivalente au BSCR + SCR opérationnel serait réduite d'un montant égal à 100% de l'impôt différé passif net.

5.2.6 SCR et MCR

Le **SCR total** de la Mutuelle MIP s'élève ainsi à **55,4 M€** (contre 49,6 M€ à fin 2020 et 47,4 M€ à fin 2019). Compte-tenu des fonds propres prudentiels égaux à 310,1 M€, le taux de couverture du SCR s'établit à 560% (contre 602% à fin 2020 et 609% à fin 2019).

La diminution du taux de couverture s'explique principalement par l'augmentation importante du risque de marché, qui s'explique notamment par l'augmentation du risque actions, sous les effets cumulés de :

- La hausse du choc actions : +7,4pts sur le *Dampener* en 2021 ;
- La hausse de la valeur de marché du volume d'actions dans le portefeuille de placements de la mutuelle.

Le **MCR** s'élève quant à lui à 13,8 M€ (contre 12,4 M€ à fin 2020 et 11,8 M€ à fin 2019). Le taux de couverture du MCR s'établit à 2 240% (contre 2 401% à fin 2020 et 2 435% à fin 2019).

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La Mip ne commercialisant pas de produits répondant aux critères d'utilisation du risque sur actions fondés sur la durée, elle n'est pas concernée par ce paragraphe.

5.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'estimation des capitaux de solvabilité requis de la Mip est effectuée sur la base de la formule standard proposée par la directive européenne. A ce jour, il n'est pas envisagé le développement d'un modèle interne partiel ou total. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à la Mip.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2021, les exigences de capitaux requis (SCR et MCR) sont largement couvertes par les fonds propres économiques de la Mip. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à cet exercice.

Par ailleurs, le suivi de la solvabilité dans le référentiel Solvabilité 2 fait partie des travaux réguliers du Conseil d'administration, qui s'assure ainsi du respect permanent de ces exigences.

5.6 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des administrateurs Mip pour l'exercice 2021..... 42

Annexe 1 : Tableau des administrateurs Mip pour l'exercice 2021

Tableau des mandats mutualistes de chaque administrateur MIP au cours de l'exercice 2021.

Administrateurs	Date de naissance	Cumul des mandats mutualistes	Mutuelle Mip	AG.Mut	Association Sommitale AG2R	U.S.M. D.	Unions départementales
Aillet Annie	21/02/1954	1	1				
An Narany	26/04/1956	1	1				
Benchecroun Nagib	21/11/1952	2	1	1			
Bibé Jean-Claude	12/07/1946	2	1				1
Briolant Yves	20/12/1957	1	1				
Brulin Dominique	20/08/1951	1	1				
Bruneau Josette	23/07/1959	1	1				
Carré Sophie	15/07/1962	1	1				
Couenne Nicolas	30/10/1961	1	1				
Dalphinet Bernard	15/03/1950	1	1				
Dascotte Philippe	09/01/1957	1	1				
Decalf Laurent	08/01/1964	1	1				
Delamare Alain	19/09/1952	1	1				
Diehl Fabrice	21/04/1967	1	1				
Filho Edouard	19/01/1957	1	1				
Hillier Marie-Claire	29/05/1959	1	1				
Jolly Jean-Claude	20/02/1952	1	1				
Lacassy Pauline	11/04/1985	1	1				
Lavieville Daniel	14/03/1955	2	1				1
Lepileur Jean-Paul	13/02/1956	1	1				
Renouard Georges	09/03/1950	3	1	1	1		
Ribeiro Nathalie	18/06/1974	1	1				
Robinet Olivier	21/04/1952	1	1				
Souad Moussaoui Sidi Fouad	11/09/1969	1	1				
Varlet Albert	20/08/1958	1	1				
Cumul		30	25	2	1	1	1